



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED IG.23/3



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

17 octobre 2017
Original : Anglais

20^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à
la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017

Points 5 de l'ordre du jour : Session ministérielle

Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pendant l'exercice biennal 2016-2017

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017

Table des matières

	Page
LISTE DES ABBRÉVIATIONS ET ACRONYMES	
I. Introduction	5
II. Principales activités/réalisations par thème du Programme de Travail (PdT)	5
<i>1 Thème principal : GOUVERNANCE</i>	5
<i>2 Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE</i>	19
<i>3 Thème central II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES</i>	26
<i>4 Thème central III : INTERACTIONS ET PROCESSUS TERRE-MER</i>	32
<i>5 Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC)</i>	34
<i>6 Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CPD)</i>	35
<i>7 Thème transversal III: CHANGEMENT CLIMATIQUE</i>	36
III. Questions d'ordre financier, administratif et de personnel	36
1. <i>Questions financières</i>	37
2. <i>Questions de personnel</i>	37
ANNEXES	
Annexe I – Etat des contributions de 2016 et 2017 au 30/09/2017	
Annexe II – Aperçu des recettes et des dépenses (au 31/08/2017)	
Annexe III – État des recettes et des dépenses et des variations de la réserve et du solde du Fonds (MTF)	

LISTE DES ABBRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AEE	Agence européenne pour l'environnement [UE]
AESM	Agence européenne pour la sécurité maritime
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AME	Accords environnementaux multilatéraux
AMP	Aire(s) marine(s) protégée(s)
ASP	Aire(s) spécialement protégée(s)
ASPIM	Aire(s) spécialement protégée(s) d'importance méditerranéenne
BAC	Évaluations de concentrations ambiantes
BEE	Bon état environnemental / écologique
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CAR	Centre(s) d'activités régionales
CAR/ASP	Centre d'activités régionales / Aires Spécialement Protégées
CAR/CPD	Centre d'activités régionales / Consommation et Production Durables
CAR/Info	Centre d'activités régionales pour l'information et la communication
CAR/PAP	Centre d'activités régionales / Programme d'actions prioritaires
CB	Convention de Barcelone
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCR	Centre commun de recherche
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties
CE	Commission européenne
CEC	Comité exécutif de coordination
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
cmr	Cancérogène, mutagène et reprotoxique
Convention BWM	Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires
Convention OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
CPD	Consommation et production durables
CTE/DB	Centre Thématique Européen sur la Diversité Biologique
DB	Stratégie pour le domaine d'intervention diversité biologique
DCE	Directive-cadre sur l'eau
DCSMM	Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »
DCSMM TG ML	Groupe de travail Déchets marins de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »
DD	Déchets dangereux
Directive EIE	Directive « évaluation des incidences sur l'environnement »
EAC	Évaluations de concentrations environnementales
EcAp	Approche écosystémique
EDC	Perturbateurs endocriniens
EIE	Évaluation de l'impact sur l'environnement

ENI	Espèces non indigènes
ENI SEIS II South	Mise en œuvre des principes et pratiques du système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans la région de la PEV-Sud – mécanisme de soutien du SEIS
ENP-South	Partenariat européen de voisinage
FASM	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
FEMISE	Forum Euro-méditerranéen des Instituts de Sciences Économiques
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques [FEM]
GER	Gestion écologiquement rationnelle
GIC-AME	Gestion de l'information et des connaissances des accords multilatéraux sur l'environnement
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
IAP	Instrument d'aide de préadhésion
IDS	Infrastructure de données spatiales
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
Info/PAM	Plateforme méditerranéenne des connaissances (ONU)
IOD	Initiative pour un océan durable
IRPI	Investissement pour la prévention et la réduction de la pollution
ISP	Interface science-politique
IUCN-ROWA	Bureau régional Asie occidentale de l'UICN
IWRS	Institut de l'eau de la République de Slovénie
MEDCIS	Soutenir les États membres méditerranéens en vue de la mise en œuvre cohérente et coordonnée de la deuxième phase de la DCSMM
MedECC	Groupe d'experts sur les changements climatiques et environnementaux en Méditerranée
MedPAN	Réseau des gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée
MedProgramme	Programme pour la mer Méditerranée du Fonds mondial pour l'environnement
MOIG	Groupe Méditerranéen de l'Industrie Pétrolière
MTD	Meilleures techniques disponibles
ODD	Objectif(s) de développement durable
ODD 14	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
OE	Objectifs écologiques
OFOG	Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAA	Programme des administrateurs auxiliaires
PAC	Programme(s) d'Aménagement Côtier
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PAM II	Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée
PAN	Plan d'action national
Partenariat Med	Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (Projet FEM, également dénommé Composante régionale du Partenariat stratégique)
PAS-MED	Programme d'actions stratégiques pour combattre la pollution d'origine

	terrestre
PB	Plan Bleu
PBT	Polytéréphtalate de butylène
PC	Parties contractantes
PCB	Polychlorobiphényles
PCU	Phénylcétonurie
PdM	Programme de mesures
PdT	Programme de travail
PEM	Planification de l'espace maritime
PEV	Politique Européenne de Voisinage
PICT	Programme intégré de coopération technique
PMB	Plateforme méditerranéenne sur la biodiversité
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE/GPA	Plan d'action mondial du PNUE
POSOW II	Projet - Préparation à la gestion et au nettoyage des littoraux et de la faune polluée par les hydrocarbures
PUC CGI	Plan d'urgence sous-régional pour la préparation à la lutte et la lutte contre une pollution marine accidentelle majeure, entre Chypre, la Grèce et Israël
RCCAF	Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes
R RTP	Registre des rejets et transferts de polluants
SDSN-MED	Réseau des solutions pour le développement durable en Méditerranée - <i>Sustainable Development Solutions Network in the Mediterranean</i>
SIG	Système d'Information Géographique
SMDD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
SMR	Stratégie de mobilisation des ressources
SMT	Stratégie à moyen terme
SST	Sources (de pollution) situées à terre
SWIM	Gestion intégrée durable de l'eau (Projet UE)
UAM	Unité d'assistance méditerranéenne
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UpM	Union pour la Méditerranée
VPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WWF	World Wide Fund For Nature (anciennement World Wildlife Fund)
WWF-MedPO	Bureau du programme méditerranéen du WWF
ZADJN	Zones situées au-delà de la juridiction nationale

I. Introduction

1. Le présent rapport est un résumé des activités menées et des résultats obtenus par l'Unité de coordination et les composantes du PAM dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail (PdT) 2016-2017 du PAM, adopté par la COP 19. Ce rapport doit être lu conjointement avec le rapport sur l'état des comptes pour l'exercice financier, conformément à la procédure 5.2 des Règles de gestion financière pour les fonds de la Convention de Barcelone, qui est fourni dans un document distinct (UNEP(DEPI)/MED IG.23/20).

2. Ce rapport d'avancement met en lumière les activités entreprises pendant cette période, regroupées par niveau de réalisation stratégique. Les informations sont classées selon les sept thèmes du PdT 2016-2017, c'est-à-dire le thème général, les thèmes principaux et les thèmes transversaux de la stratégie à moyen terme 2016-2021 du PNUE/PAM, et incluent également des données sur les questions financières, administratives et de personnel. Des informations plus détaillées sur les processus, les activités et les réalisations à moyen terme figurent dans les rapports d'activité soumis aux 82^e, 83^e et 84^e réunions du Bureau, les rapports des réunions des points focaux des composantes du PAM et le rapport de la réunion des points focaux du PAM, documents UNEP(DEPI)/MED IG.23/Inf.3, UNEP(DEPI)/MED IG.23/Inf.16 et UNEP(DEPI)/MED IG.23/Inf.6 respectivement.

II. Principales activités/réalisations par thème du Programme de Travail (PdT)

II. 1. Thème principal : GOUVERNANCE

Réalisation stratégique 1.1 : Assistance des Parties contractantes dans l'exécution de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, Stratégies régionales et Plans d'action

Assistance à la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par toutes les Parties contractantes

3. Au cours de l'actuel exercice biennal, le taux de ratification enregistre une avancée constante. Les instruments de ratification du Protocole d'urgence ont été déposés par l'Italie (30 juin 2016) et par l'Algérie (14 novembre 2016). Conformément à l'article 33 de la Convention de Barcelone, ce protocole est entré en vigueur le 30 juillet 2016 en Italie et le 14 décembre 2016 en Algérie. En outre, le protocole GIZC est entré en vigueur en Israël le 2 mars 2016 à la suite du dépôt de l'instrument de ratification pertinent (1^{er} février 2016) et au Liban le 31 août 2017 à la suite du dépôt de l'instrument de ratification pertinent (1^{er} août 2017). Par ailleurs, le Liban a rectifié l'erreur commise lors du dépôt de l'instrument de ratification des amendements à la Convention de Barcelone.

4. Les efforts se poursuivent en vue de parvenir à la ratification exhaustive de la Convention de Barcelone et à l'entrée en vigueur des amendements du protocole Immersion. Le Secrétariat continue à discuter avec l'unique pays qui n'a pas encore ratifié les amendements à la Convention de Barcelone. Il est nécessaire de renforcer les politiques pour faciliter la ratification des amendements au protocole Immersion, en particulier, et de tous les autres protocoles par le reste des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Tableau 1 : Synthèse de l'état d'avancement de la ratification

<p>21 Parties contractantes acceptent les amendements à la Convention, 1995 ; 15 Parties contractantes acceptent les amendements au protocole « Immersion », 1995 ; 17 Parties contractantes acceptent les amendements au protocole « tellurique », 1996 ; 7 Parties contractantes ratifient le protocole « Offshore », 1996 ; 17 Parties contractantes ratifient le protocole « aires spécialement protégées et diversité biologique », 1995 ; 7 Parties contractantes ratifient le protocole « déchets dangereux », 1995 ; 16 Parties contractantes ratifient le protocole « prévention et situations critiques », 2002 ; 11 Parties contractantes ratifient le protocole « GIZC », 2008 ;</p>

Tableau 2 : Ratification de la Convention de Barcelone et de ses protocoles par chaque Partie contractante

Parties contractantes Instruments juridiques	Albanie	Algérie	Bosnie-et-Herzégovine	Croatie	Chypre	Union européenne	Égypte	France	Grèce	Israël	Italie	Liban	Libye	Malte	Monaco	Monténégro	Maroc	Slovénie	Espagne	Syrie	Tunisie	Turquie	
	Convention de Barcelone et amendements																						
Protocole « immersion » et ses amendements																							
Protocole « situations critiques »																							
Protocole « prévention et situations critiques »																							
Protocole LBS et amendements																							
Protocole « aires spécialement protégées »																							
Protocole « aires spécialement protégées et diversité biologique »																							
Protocole « offshore »																							
Protocole « déchets dangereux »																							
Protocole « GIZC »																							

	Instrument de ratification, d'approbation de l'adhésion ou d'accession déposé et Convention ou protocole entré(e) en vigueur
	Pas de dépôt d'instrument de ratification, d'approbation de l'adhésion ou d'accession
	Instrument de ratification, d'approbation de l'adhésion ou d'accession déposé mais le protocole n'est pas encore entré en vigueur

Soutien juridique, politique et logistique efficace fourni au processus de prise de décision du PAM, y compris les réunions des organes consultatifs

5. Conformément au processus de prise de décision du PAM, des réunions régulières des organes directeurs et consultatifs du système PAM-Convention de Barcelone ont été régulièrement convoquées avec la participation active de représentants des Parties contractantes et des parties intéressées, tandis que dans certains cas des efforts devraient être faits pour que, dans la mesure du possible, toutes les Parties contractantes assistent aux réunions.

6. Au cours de l'actuel exercice biennal, l'unité de coordination et les composantes du PAM ont organisé trois réunions du Bureau, des réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et de son comité de pilotage, deux réunions du Comité de respect des obligations, une réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur l'évaluation du PAM II, six réunions du Comité exécutif de coordination (CEC), une réunion du Groupe de coordination EcAp, ainsi que les réunions des points focaux du PAM. Plus précisément :

(a) Les 82^e (19-20 avril 2016, Athènes, Grèce), 83^e (25-26 octobre 2016, Tirana, Albanie), et 84^e (19-20 juin 2017, Athènes, Grèce) réunions du Bureau ;

(b) Les 12^e (24-25 janvier 2017, Athènes, Grèce) et 13^e (26-27 septembre 2017, Athènes, Grèce) réunions du Comité de respect des obligations ;

(c) Les réunions des points focaux du PAM, comme suit : Plan Bleu (25-26 avril 2017, Sophia Antipolis, France); CAR/CPD (3-4 mai 2017, Barcelone, Espagne); CAR/PAP (centre d'activités régionales Programme d'actions prioritaires) (3-4 mai 2016, Split, Croatie); CAR/ASP (9-12 mai 2017, Alexandrie, Égypte); REMPEC (23-25 mai 2017, La Valette, Malte); et MED POL (29-31 mai 2017, Rome, Italie) ;

(d) La 18^e réunion du Comité de pilotage de la CMDD (18-19 janvier 2017, Athènes, Grèce) et la 17^e réunion de la CMDD (4-6 juillet 2017, Athènes, Grèce) ;

(e) La réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur l'évaluation du PAM II (Mise en œuvre de la décision IG.21/16) (16-17 mai 2017, Athènes, Grèce) ;

(f) La réunion conjointe de l'Interface science-politique et de l'unité de coordination de l'EcAp sur les échelles de suivi et d'évaluation d'IMAP, y compris le Rapport sur l'état de la qualité (27-28 avril 2017, Nice, France) ;

(g) Six réunions du Comité exécutif de coordination (CEC), à savoir les CEC 28 (22-23 mars 2016, Athènes, Grèce), CEC 29 (13 juillet 2016, téléconférence), CEC 30 (5-6 octobre 2016, Malte), CEC 31 (11-12 janvier 2017, Tunis, Tunisie), CEC 32 (29-30 mars 2017, Split, Croatie), CEC 33 (10 septembre 2017, Athènes, Grèce) ;

(e) La réunion du Groupe de coordination EcAp (11 septembre 2017, Athènes, Grèce) ;

(f) La réunion des points focaux du PAM (12-15 septembre 2017, Athènes, Grèce).

7. Les réunions susmentionnées ont passé en revue les progrès accomplis et formulé des orientations politiques et techniques aux fins de la réalisation réussie des résultats clés prescrits par la COP 19. Elles ont contribué à la mise en œuvre efficace de la stratégie à moyen terme 2016-2021, du programme de travail et du budget 2016-2017 et des décisions pertinentes des COP, et accéléré la préparation de la vingtième réunion des Parties contractantes. Des informations supplémentaires sur les réunions susmentionnées figurent dans les documents UNEP(DEPI)/MED IG.23/Inf.3, Inf.4, Inf.5, Inf.6 et Inf.16.

Mobilisation des ressources

8. Dans sa décision IG.22/1 « Stratégie à moyen terme (SMT) 2016-2021 PNUE/PAM », la COP 19 demande au Secrétariat de « préparer, pour adoption par la COP 20, une nouvelle stratégie globale de mobilisation des ressources (SMR) correspondant à la durée de la SMT ». Pendant sa préparation, des contributions ont été apportées par les points focaux du PAM moyennant des discussions bilatérales et des réponses écrites à un questionnaire, ainsi que par les composantes du PAM. Les discussions et le questionnaire avaient pour but de garantir que les avis et les préoccupations des Parties contractantes soient pleinement pris en compte. La SMR mise à jour a été soumise pour examen aux points focaux du PAM, qui ont recommandé qu'une nouvelle et plus courte annexe à la décision sur la Stratégie de mobilisation de ressources mise à jour soit préparée pour examen par les Parties contractantes.

9. L'unité de coordination, en étroite collaboration avec les composantes du PAM, a veillé attentivement à la mobilisation coordonnée des ressources externes par le système PAM-Convention de Barcelone conformément aux priorités de la SMT, du programme de travail bisannuel et du budget et de la stratégie de mobilisation des ressources (SMR). À cette fin, il est demandé à chaque composante du PAM d'élaborer pour chaque projet externe approuvé une fiche de projet incluant des informations générales sur le projet mais aussi une justification et des commentaires sur l'implication des composantes du PAM et sur la valeur ajoutée au système PAM-Convention de Barcelone. La compilation des fiches projet a été présentée à la réunion des points focaux du PAM (12-15 septembre 2017, Athènes, Grèce) dans le document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.443/Inf.9.

(a) Propositions de projet approuvées ou présentées au cours de l'actuel exercice biennal

10. Dans le but ultime de parvenir au bon état écologique (BEE) de la Méditerranée, le projet EcAp-MED II financé par l'UE vise à soutenir les Parties contractantes à la Convention de Barcelone du sud de la Méditerranée à mettre en œuvre la feuille de route de l'approche écosystémique en les aidant à mettre à jour leurs programmes de surveillance nationaux conformément au Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP, décision IG.22/7). En outre, le projet s'attaque à certains défis spécifiques liés à la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique en renforçant l'interface science-politique, en répondant aux besoins de mise en œuvre sous-régionaux et en relevant les défis en matière de données et d'information qui caractérisent la région. Le projet a abouti, pendant l'exercice biennal 2016-2017, à diverses réalisations tangibles, comme des évaluations des capacités des pays du sud de la Méditerranée en ce qui concerne leurs besoins spécifiques pour la mise en œuvre de l'IMAP, diverses activités de renforcement des capacités y compris des formations pour soutenir le développement des projets nationaux IMAP, des réunions de l'interface science-politique pour répondre aux besoins spécifiques liés à la mise en œuvre de l'IMAP, et les travaux en cours concernant la mise à jour du système INFO/PAM conformément à l'IMAP. Le projet, qui couvre les six semestres 2015-2018, est doté d'un budget de 2.675.000 euros. Il s'appuie sur les réalisations du projet EcAp-MED II financé par l'UE et il est cofinancé par le Fonds d'affectation spécial pour la Méditerranée.

11. Le projet Marine Litter MED financé par l'UE, déployé de juin 2016 à mai 2019 par le MED POL et doté d'un budget de 1.400.000 euros, vise à soutenir les Parties contractantes à mettre en œuvre le plan régional Marine Litter. Pour garantir la mise en œuvre d'activités concrètes, des accords de financement à petite échelle ont été conclus avec le CAR/CPD (production et consommation durables), le REMPEC et le CAR/ASP (aires spécialement protégées), ainsi qu'avec plusieurs Parties contractantes ; ils permettront l'apport d'une assistance financière et technique pour réaliser des projets pilotes à petite échelle relatifs à diverses mesures de prévention et de réduction des déchets marins.

12. Le projet ENPI SEIS II South (2016-2019) dans le cadre de l'initiative H2020 de l'UpM est financé par l'UE à hauteur de 1.800.000 euros. Ce projet, qui a démarré en septembre 2016, est mené conjointement par l'unité de coordination, le MED POL, le Plan Bleu et le CAR/INFO. Ce projet a

pour objectif spécifique d'améliorer la disponibilité et l'accès aux informations environnementales au profit d'un processus politique efficace et éclairé dans la région de la PEV Sud. Les pays bénéficiaires du projet SEIS préparent actuellement leurs plans d'action SEIS et, sur cette base, des accords de financement à petite échelle devraient être signés pour fournir une assistance financière et technique en rapport avec les priorités du projet.

13. Le Programme pour la mer Méditerranée du Fonds mondial pour l'environnement (FEM) (MedProgramme) pour améliorer la sécurité environnementale, préparé par l'unité de coordination en collaboration avec les composantes PAM et d'autres partenaires, a été approuvé par le conseil du FEM le 26 octobre 2016. Le projet est financé par une importante subvention du FEM (47.390.000 dollars) fournie par différents domaines d'intervention du FEM : eaux internationales (IW), produits chimiques et déchets (CW) et biodiversité (BD). Le PNUE et la BERD, qui agiront en qualité d'agences d'exécution du FEM, recevront respectivement 37.652.500 et 9.737.500 dollars. Basé sur la vision globale de la Stratégie à moyen terme 2016-2021, le MedProgramme englobe sept projets dérivés interconnectés. Le projet introduira et utilisera dans la région des pratiques et technologies innovantes dans les domaines de la réduction des produits chimiques dangereux, du traitement et de la réutilisation des eaux usées, des outils de planification intégrale des zones côtières et des mesures de production et de consommation durables. Le projet a été approuvé par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, le Liban, la Libye, le Monténégro, le Maroc et la Tunisie. Des subventions ont été attribuées pour la préparation du projet ; les travaux de préparation des documents de projet des sept projets dérivés ont commencé et devraient être achevés en mai 2018.

14. Le projet « Renforcer l'adaptation régionale au changement climatique dans les zones côtières et le milieu marin méditerranéen » financé par le FEM (au travers du Fonds spécial pour le changement climatique) a été approuvé par le CEO du FEM en décembre 2016. L'unité de coordination prépare le descriptif complet du projet, qui devrait être prêt fin 2017. Ce projet, qui dispose d'un budget de 1.000.000 dollars, vise à aider les décideurs politiques et les parties prenantes de la région méditerranéenne à développer des stratégies et des plans GIZC concernant l'adaptation au changement climatique conformément à l'objectif stratégique convenu et formalisé dans le RCCAF (Regional Climate Change Adaptation Framework).

15. Un protocole d'accord de coopération entre le PNUE/PAM et le ministère italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer a été signé le 14 septembre 2016 ; il vise à soutenir la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme en mettant particulièrement l'accent sur les aires marines protégées, les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), les déchets marins et la gestion intégrée des zones côtières et les plans de gestion des zones côtières. Cet accord d'une durée de trois ans est évalué à 4,5 millions d'euros. Pendant la première année, l'accord a également soutenu des projets-pilotes à petite échelle sur les déchets marins en Albanie, Bosnie-Herzégovine et au Monténégro.

16. L'unité de coordination, le CAR/PAP et le CAR/ASP sont les partenaires d'exécution du projet de taille moyenne en une seule étape du FEM intitulé « Mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la mer Adriatique par la planification de l'espace maritime (PEM) », approuvé le 14 octobre 2016 (1.817.900 dollars). Le projet a été avalisé par le Monténégro et l'Albanie et sera mis en œuvre en étroite coopération avec la Bosnie-Herzégovine, dans le but principal de contribuer à la restauration de l'équilibre écologique de la mer Adriatique et d'améliorer les capacités de gestion sous-régionales moyennant l'introduction de la planification de l'espace maritime (PEM) comme outil de gestion marine viable. Les activités au Monténégro et en Albanie devraient commencer en août/septembre 2017.

17. L'unité de coordination, les PAP/CAR et les INFO/CAR participent en qualité de partenaires d'exécution à deux projets de PEM approuvés par la DG MARE de la CE (EASME/EMFF/2015/1.2.1.3) : Soutenir la PEM en Méditerranée orientale (SUPrEME) avec un financement total de 290.000 euros, et Soutenir la mise en œuvre de la PEM en Méditerranée occidentale (SIMWESTMED) avec un financement total de 233.020 euros. Ces projets visent à

soutenir la mise en œuvre du système PEM dans les États membre de l'UE et à renforcer la collaboration transfrontière pour la gestion des initiatives PEM.

18. Le CAR/PAP est l'un des 10 partenaires du projet Interreg MED « CO-EVOLVE », axé sur l'analyse et la promotion, sur la base des principes de la GIZC et de la PEM, de la co-évolution des activités humaines et des systèmes naturels dans les zones touristiques du littoral méditerranéen. Le projet associe, à l'échelle de la Méditerranée, l'analyse des menaces et les facteurs favorables à un tourisme durable avec des études locales de zones pilotes représentatives, pour démontrer par des actions pilotes la faisabilité et l'efficacité du processus de planification GIZC/PEM. Le projet a démarré en septembre 2016 pour une durée de trois ans et dispose d'un budget total d'environ 3 millions d'euros.

19. Le Plan Bleu est l'un des 6 partenaires du projet Interreg MED PANACeA, visant à rationaliser les efforts de gestion dans les aires protégées pour une protection renforcée de la mer Méditerranée. Le CAR/ASP et le CAR/PAP sont des partenaires associés. Le Plan Bleu coordonne les lots de travaux « Construction d'une communauté » et « Capitalisation ». Le projet a une durée de trois ans à partir de novembre 2016, avec un budget total d'environ 1,5 million d'euros. De plus, le Plan Bleu est l'un des 6 partenaires du projet Interreg MED BleuTourMed, visant à soutenir et à assurer des synergies entre les projets modulaires sélectionnés dans le cadre de l'Objectif spécifique 3.1 du Programme Interreg Med 2014-2020 : « projets pour le renforcement conjoint des solutions pour la protection et la promotion des ressources naturelles et culturelles dans la région méditerranéenne ». Le Plan Bleu coordonne le lot de travail « Capitalisation ». Le projet a une durée de trois ans à partir de novembre 2016, avec un budget total d'environ 1,5 million d'euros. Le Plan Bleu est également l'un des 6 partenaires du projet Interreg MED InnoBlueGrowth, visant à assurer les activités de communication / capitalisation des projets modulaires pour accroître l'activité transnationale des clusters et réseaux innovants traitant de la croissance bleue dans la zone MED. Le projet a une durée de trois ans à partir de novembre 2016, avec un budget total d'environ 1,5 million d'euros.

20. Le programme intégré de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI) a contribué à la mise en œuvre du PdT 2016-2017 avec une subvention de 87.914,31 dollars. Le REMPEC a fourni un financement total de 3.166,67 dollars et des partenaires externes ont contribué aux ressources du centre à hauteur de 20.287 euros.

21. Le CAR/CPD dirige un projet Interreg MED ACT4LITTER (1 février 2017 - 31 juillet 2018) d'élaboration de mesures communes pour protéger les écosystèmes naturels contre les déchets marins dans les aires méditerranéennes protégées. Ce projet inclut le MedPAN, le MIO-ECSDE et la SSSUP comme principaux partenaires et comprend également un comité consultatif de 21 partenaires associés (principalement des autorités nationales, régionales et locales ayant un rôle dans la gestion des aires marines protégées - AMP). Le budget du projet s'élève au total à 599.000 euros.

22. Le CAR/ASP a signé quatre projets avec la Fondation « MAVA for Nature »: « Conservation des tortues marines en Méditerranée », « Cartographie des habitats clés marins et évaluation de leur vulnérabilité aux activités de pêche en Méditerranée - Medkeyhabitats II », « Soutenir la gestion de la zone marine et côtière protégée de l'île Kuriat » et « Comprendre les prises accessoires multi-taxa d'espèces vulnérables méditerranéennes et tester l'approche atténuation-collaboration ». Le budget total s'élève à environ 2 363 000 € avec une durée de mise en œuvre comprise entre 30 et 36 mois à compter de juillet 2017.

(b) Nouvelles propositions de projet

23. L'unité de coordination, en tant que partenaire associé, soutient avec son programme MED POL le projet MPA MED Plastic Busters pour une Méditerranée sans déchets. Le PNUE/PAM joue un rôle majeur dans le WP2 (paquet de travail 2 - traitement, pour la première fois, des principales lacunes en matière d'informations sur les déchets marins à l'échelle de la Méditerranée en appliquant une méthode harmonisée unique), et le WP4 (paquet de travail 4 - évaluation de l'état d'avancement de la

mise en œuvre du plan régional PNUE/PAM sur la gestion des déchets marins dans la Méditerranée aux niveaux national, sous-régional et régional). L'objectif global du projet MPA MED Plastic Busters consiste à étudier la question émergente des déchets marins et d'en évaluer les volumes, les sources et les effets sur les AMP pélagiques et côtières méditerranéennes. Plastic Busters, un projet labellisé UpM, est conduit par l'université de Sienne, Italie, dans le cadre du Réseau des solutions pour le développement durable des Nations unies, vise à améliorer ses possibilités de financement par divers mécanismes. Le Secrétariat a assisté à deux réunions de levée de fonds et de communication organisées à Sienne (avril 2016 et juin 2017). La proposition de projet a été soumise au Secrétariat de l'INTERREG Med en mars 2017 et en est maintenant à la deuxième étape de la sélection de projet par l'INTERREG MED.

24. Le CAR/PAP a participé à un consortium d'institutions et d'autorités régionales des pays des mers Adriatique et Ionienne concernées par la proposition de projet PORTODIMARE (géo-portail d'outils et de données pour la gestion durable des milieux marins et côtiers), dirigée par la Région Émilie-Romagne (Italie) et qui a franchi l'étape de l'évaluation de la qualité. Cette proposition de projet concerne une plateforme commune pour les données et les informations liées aux zones marines et côtières dans la région des mers Adriatique et Ionienne, qui intégrera les bases de données, portails et outils existants développés par des initiatives précédentes. Le Géo-portail représente une contribution décisive à la coopération transnationale entre les pays des mers Adriatique et Ionienne sur la gouvernance et les services maritimes et marins, à savoir GIZC et PEM, et un appui important à la Stratégie et à la mise en œuvre du Plan d'action EUSAIR, qui est transversal aux quatre piliers de la Stratégie. Le Géo-portail a vocation à devenir un outil de travail quotidien pour les décideurs, les praticiens, les scientifiques de la mer et autres parties prenantes.

(c) Projets achevés pendant l'actuel exercice biennal

25. Les évaluations finales du partenariat de projets stratégiques du FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée – MedPartnership, Intégration de la variabilité climatique, Changement des stratégies nationales aux fins de la mise en œuvre du protocole GIZC en Méditerranée (ClimVar et GIZC) – ont été communiquées en mars 2017. Ces évaluations ont été réalisées par des consultants indépendants sous la supervision du Bureau des évaluations du PNUE. Le MedPartnership a obtenu comme note globale finale d'évaluation la mention « Extrêmement satisfaisant », ce qui reflète la réussite du projet et l'atteinte de résultats dépassant parfois les cibles, ainsi que la création d'excellentes conditions propices au soutien des résultats du projet dans les pays et la région concernés. Le projet ClimVar et GIZC a été noté « Modérément satisfaisant », avec la conclusion que le projet a atteint ses objectifs et généré un nombre considérable de rapports, études, lignes directrices et outils de haute qualité, mais qu'il n'a pas exploité tout son potentiel en raison de certaines questions techniques affectant la conception du projet. Les subventions accordées par le FEM au projet MedPartnership s'élèvent au total à 11.891,00 USD, qui ont généré un cofinancement (en nature et en numéraire) de 37.556.200 USD. Les subventions accordées par le FEM au projet ClimVar et GIZC s'élèvent au total à 2.298.545 USD, qui ont généré un cofinancement (en nature et en numéraire) de 6.176.400 USD.

26. Le projet financé par l'UE intitulé « Plans d'action en faveur de programmes intégrés régionaux de surveillance, Programmes de mesures coordonnés et Remédier aux lacunes en matière de données et de connaissances du milieu marin méditerranéen (ActionMed) » a été finalisé avec succès en janvier 2017. Le projet a été réalisé par un consortium dirigé par le HCMR (Centre hellénique de la recherche marine). L'unité de coordination, avec le MED POL et le CAR/Plan Bleu, ont été les partenaires d'exécution de l'ensemble de tâches liées aux programmes de mesures. Les principaux résultats de ce projet ont été examinés par la réunion des points focaux du MED POL. Le budget total de ce projet s'élevait à 1.247.050 EUR, tandis que 199.187 EUR étaient alloués à la mise en œuvre des activités dirigées par le PAM (au titre des activités de projet 2 et 3).

27. Le projet de deux ans « Préparation à la gestion et au nettoyage des littoraux et de la faune polluée par les hydrocarbures » – POSOW II a été achevé le 31 décembre 2016. Le budget total de ce

projet s'élevait à 578.035 EUR, y compris la contribution de la Commission européenne (410.174 EUR).

Réalisation stratégique 1.2 : Assistance des Parties contractantes dans le respect de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, Stratégies régionales et Plans d'action

28. Le Comité de respect des obligations, lors de ses 12^e et 13^e réunions qui se sont tenues à Athènes, en Grèce, les 24-25 janvier et les 26-27 septembre 2017, respectivement, a examiné la mise en œuvre des décisions IG. 22/15 et 22/16 de la COP 19 en se concentrant, premièrement, sur la mesure dans laquelle les Parties contractantes ont rempli leurs obligations en matière de rapports en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone pour les périodes de reporting 2012-2013 et 2014-2015 et, deuxièmement, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail 2016-2017 du Comité de respect des obligations.

29. Le Secrétariat, par lettres adressées aux points focaux du PAM, a invité les Parties contractantes à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre en suspens pour la période 2012-2013 et/ou 2014-2015, en soulignant la valeur considérable de ces rapports en tant qu'outils essentiels de suivi de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles. En outre, les contacts bilatéraux avec les Parties contractantes ont été poursuivis pour renforcer le niveau du reporting grâce, entre autres, à des lignes directrices sur le système de rapport de la Convention de Barcelone (BCRS), en coordination avec le CAR/INFO. Au 10 octobre 2017, seize Parties contractantes ont soumis leurs rapports nationaux de mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles pour la période de reporting 2012-2013 et quinze Parties contractantes ont soumis leurs rapports pour la période 2014-2015.

30. Lors de sa 13^e réunion, le Comité de respect des obligations a accepté de considérer le fait de ne pas soumettre de rapports pour la ou les période(s) de reporting 2012-2013 et/ou 2014-2015 comme une situation de non-conformité potentielle et a convenu de demander aux Parties contractantes dont les rapports nationaux de mise en œuvre sont en suspens de fournir des explications à cet égard.

31. Eu égard à la mise en œuvre de son programme de travail, en tant que produit livrable essentiel, le Comité de respect des obligations, lors de sa 13^e réunion, a approuvé des Critères d'éligibilité des sources d'informations pertinentes et de la procédure au titre du Paragraphe 23.bis des mécanismes et procédures de conformité à la Convention de Barcelone et à ses protocoles.

32. Le Comité de respect des obligations, lors de sa 12^e réunion, a examiné la version révisée du modèle de rapport sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles. Par conséquent, une nouvelle version affinée du formulaire de rapport révisé a été élaborée pour essai par les points focaux du PAM. Lors de sa 13^e réunion, le Comité de respect des obligations a accepté d'inclure dans les activités de son Programme de travail pour la période 2018-2019 l'élaboration d'une note d'explication relative au formulaire de rapport révisé, dès l'adoption du formulaire par la COP 20.

33. Le Secrétariat a entamé la procédure de renouvellement des membres du Comité de respect des obligations, de manière à ce que les membres effectifs et les membres suppléants du Comité de respect des obligations soient élus ou reconduits à la COP 20.

Réalisation stratégique 1.3 : Renforcement de la participation, de l'engagement, des synergies et des complémentarités chez les institutions mondiales et régionales

34. L'engagement des parties intéressées (ONG, autorités locales, société civile, communauté scientifique, etc.) et la recherche des synergies potentielles avec les organisations mondiales et régionales pour accroître l'efficacité du travail revêtent une importance vitale pour le renforcement de

la gouvernance du PNUE/PAM. Cet objectif est réalisé, entre autres, par l'implication dans les initiatives internationales et la mise en œuvre ou la conclusion de protocoles d'accord. Dans ce contexte, les initiatives décrites ci-dessous jouent un rôle important dans l'exécution de la décision IG.19/6 de la COP sur la coopération et le partenariat PAM/société civile. En encourageant la coopération et le partenariat, le PNUE/PAM répond à l'appel du siège du PNUE à encourager la coopération et la coordination programmatiques avec d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) ou organisations internationales et régionales, vu l'importance de renforcer les synergies avec d'autres acteurs.

35. Lors d'une table ronde organisée et accueillie dans les locaux du Secrétariat à Athènes (6 septembre 2016), une plateforme régionale de coopération sur les déchets marins en Méditerranée a été créée pour soutenir et faciliter le travail des Parties contractantes lié à la mise en œuvre du plan régional sur les déchets marins. La plateforme régionale de coopération fonctionne grâce à l'établissement, sur une base volontaire, d'un groupe à composition ouverte de partenaires régionaux et internationaux dont les mandats et les activités contribuent à la gestion écologique des déchets marins en Méditerranée. La plateforme de coopération offrira à ses membres l'opportunité d'apporter, sur un pied d'égalité et en fonction des besoins, des contributions concrètes à la mise en œuvre du plan régional sur la base de leurs mandats, de leur expertise, de leurs plans de travail et des décisions et recommandations de leurs organes de gouvernance respectifs¹. La seconde réunion de la plateforme régionale de coopération sur les déchets marins en Méditerranée devrait être organisée à l'automne 2017 et des travaux préliminaires sont déjà en cours.

36. La coopération entre l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le PNUE/PAM ne date pas d'hier : elle est bâtie autour d'un cadre de coopération structurée et constante qui remonte à 2006, lorsque le premier plan de travail commun a été signé par les deux organisations. Pendant cet exercice biennal, le Secrétariat et l'AEE ont travaillé ensemble pour actualiser le plan de travail de 2006 et l'adapter aux priorités de la stratégie à moyen terme et de l'AEE. La mise en œuvre du projet financé par l'UE et la coprésidence du sous-groupe Examen et suivi de l'initiative H2020 de l'UpM a démontré la valeur ajoutée de ce type de coopération et a donné de solides motifs pour son renforcement. Le plan de travail commun actualisé établit un nouveau parcours pour 2016-2021, pleinement aligné sur le cycle SMT, qui souligne l'importance des efforts communs pour rationaliser la fourniture et la diffusion d'informations et, ce faisant, exécuter des politiques pertinentes et influencer la prise de décisions.

37. Des efforts de coordination sont également déployés avec la commission OSPAR, la HELCOM et la commission de la mer Noire pour garantir la mise en œuvre efficace des plans régionaux sur les déchets marins. À cette fin, une réunion de consultation organisée entre toutes les mers régionales à Madère, Portugal, en juin 2016, a examiné les progrès de la mise en œuvre du plan régional sur les déchets marins et suggéré des actions communes pour renforcer son efficacité.

38. Le protocole d'accord entre le PNUE, en sa qualité de Secrétariat de la Convention de Barcelone, et le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) a été prorogé jusqu'au 3 décembre 2019. Une réunion bilatérale a eu lieu dans les bureaux du PNUE/PAM à Athènes, Grèce, le 22 juin 2017, pour assurer le suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord et discuter de la future collaboration entre les deux organisations.

¹ Les membres de la plateforme sont issus des organismes suivants : ACCOBAMS, CIESM, AEE, CGPM, GIZ, GRID-ARENDAL, HELMEPA, UICN/ UICN-MED, IWRS, JRC/DCSMM TG ML, MEDASSET, MEDITS, MIO-ECSDE, PLASTICSEUROPE, FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO, SDSN-MED, SWEEP-NET, WASTE FREE OCEANS, PNUE/GPA, PNUE/PAM, y compris le MED POL et les CAR. D'autres membres devraient rejoindre la plateforme en fonction de leur manifestation d'intérêt. Pour plus d'informations visiter le site : <http://web.unep.org/unepmap/regional-cooperation-platform-marine-litter-established-mediterranean>.

39. Les travaux liés à la mise en œuvre fructueuse du protocole d'accord entre le PNUE/PAM et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) en 2012 se poursuivent. Deux réunions bilatérales à ce propos ont eu lieu les 12-13 avril 2016 à Rome, Italie, et le 23 mars 2017 à Athènes, Grèce. Ces réunions ont conclu à la nécessité de collaborer plus étroitement pour atteindre l'ODD 14 ; les participants ont discuté de l'opportunité d'un plan de travail conjoint, des récents développements dans chaque organisation pertinents pour leur coopération, ainsi que d'autres questions techniques et opérationnelles liées aux activités prioritaires de l'exercice biennal et à la mise en œuvre du protocole d'accord.

40. La CGPM et le PNUE/PAM ont également présenté un exposé conjoint dans le contexte de l'Initiative des océans durables (Sustainable Ocean Initiative - SOI) lors du Dialogue mondial avec les organisations des mers régionales et les organisations régionales des pêches pour accélérer les progrès vers les objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Séoul, République de Corée, 26-29 septembre 2016). En outre, la collaboration entre les deux organisations a été présentée comme un bon exemple de coopération intersectorielle dans l'atelier PNUE/CE sur la gestion par zone et la coopération régionale pour la réalisation des Objectifs de développement durable liés aux océans (Bruxelles, 9-10 février 2017), tandis qu'un événement parallèle conjoint, associant également la Commission européenne, a eu lieu lors de la Conférence de haut niveau des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre de l'ODD 14 "Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable", au Siège de l'ONU, à New York, du 5 au 9 juin 2017.

41. La CGPM et le PNUE/PAM ont organisé la Réunion consacrée à l'étude pilote sous-régionale pour la méditerranée orientale sur les espèces allogènes relativement à la pêche (Athènes, Grèce, 20-21 septembre 2017), dans le but d'examiner et de formuler, entre autres, des orientations quant aux moyens d'atteindre la réalisation stratégique de l'étude pilote sous-régionale, à l'appui aussi bien du plan de mise en œuvre des indicateurs communs des espèces allogènes de l'IMAP pour les espèces de poissons sélectionnées, que du cadre de référence pour la collecte des données de la CGPM, tel que présenté et favorablement accueilli lors de la 13^e réunion des points focaux du CAR/ASP (9-12 mai 2017, Alexandrie, Égypte) et lors du Comité consultatif scientifique de la CGPM sur la pêche (16-19 mai 2017, Ljubljana, Slovénie).

42. Une réunion bilatérale a été organisée le 8 mars 2017 avec le World Wide Fund for Nature – Mediterranean Programme Office (WWF MedPO) – qui est à la fois un partenaire PAM et un membre de la CMDD (Commission méditerranéenne du développement durable), au siège de l'unité de coordination. La réunion, à laquelle le directeur du CAR/ASP a également participé par vidéoconférence, a permis d'explorer de nouveaux moyens de renforcer la coopération. La mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et de ses initiatives phares a, entre autres, été discutée. Les domaines où une collaboration stratégique pourrait produire des résultats importants ont également été recensés, comme le soutien de la couverture et de la gestion des aires marines protégées, la préparation de rapports d'évaluation et les déchets marins.

43. Suite à la réunion inter-agences sur la coopération et l'assistance mutuelle en cas de déversement d'hydrocarbures et de substances nocives et potentiellement dangereuses dans la Méditerranée (Londres, Royaume-Uni, 25 février 2016), l'AESM et le REMPEC ont présenté conjointement les services/capacités opérationnels qu'ils peuvent fournir en cas d'accident de pollution marine, à la 38^e réunion des directeurs généraux de la Protection civile de l'Union européenne (La Valette, Malte, 26-27 avril 2017). Le REMPEC a participé au premier Comité directeur du projet SAFEMED IV (Lisbonne, Portugal, 25-26 septembre 2017) organisé par l'AESM. Dans le cadre de cette réunion, le Comité a notamment abordé la question de la coordination des efforts dans la région. Le REMPEC a également présenté les pratiques exemplaires et les récents développements affectant la Méditerranée lors du Forum Environnement et Urgences (EEF), organisé par le PNUE/OCHA (Nairobi, Kenya, 26-27 septembre 2017), et a examiné les domaines susceptibles de faire l'objet d'une coopération avec le forum des services de garde-côtes méditerranéens (MCGFF) 2017 (Antalya, Turquie, 12-13 octobre 2017). Le REMPEC a par ailleurs participé à la 23^e réunion du Groupe de travail sur l'intervention

dans le cadre de la HELCOM (Helsinki, Finlande, 14-16 juin 2017) où il a exposé les résultats des Objectifs spécifiques de la Stratégie régionale (2016-2021) liés à la préparation à la gestion de la pollution marine qui peuvent être obtenus dans le cadre d'une coopération technique inter-agences.

44. Un nouveau protocole d'accord entre le secrétariat permanent de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) et le CAR/ASP a été signé en mars 2017 pour une durée de 3 ans (2017-2019).

45. Le protocole de coopération entre le CAR/ASP et le WWF MedPO pour la période 2018-2021 a été actualisé et signé le 5 juillet 2017. Le CAR/ASP prépare également un protocole d'accord de coopération avec le Conservatoire du littoral (France) pour la période 2018-2021. Ce protocole d'accord sera complété par des programmes de travail conjoints opérationnels et biennaux. Le premier programme est actuellement discuté activement avec le Conservatoire du littoral.

46. Le Secrétariat a reçu de la part d'ONG cinq demandes d'accréditation en tant que partenaires du PAM (Fédération internationale pour le développement durable et de lutte contre la pauvreté dans la Méditerranée-mer Noire, Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, Réseau de solutions de développement durable de l'université de Sienne, Plastics Europe, et Youth Love Égypte). Ces demandes ont été évaluées et, selon les conclusions des 82^e (Athènes, Grèce, 19-20 avril 2016), 83^e (Tirana, Albanie, 25-26 octobre 2016) et 84^e (Athènes, Grèce, 19-20 juin 2017) réunions du Bureau, ont été considérées éligibles et approuvées par le Bureau et transmises à la réunion des points focaux du PAM et à la COP pour leur accord final.

47. Le Secrétariat a participé à la préparation de la réunion du Comité de pilotage de l'initiative H2020 qui a examiné la mise en œuvre du PdT et co-présidé la réunion du sous-groupe H2020 sur le renforcement des capacités (février 2016, Bruxelles) qui a suivi la réunion du Comité de pilotage de l'initiative H2020. Le Secrétariat a accueilli la réunion H2020 sur les investissements pour la réduction et la prévention de la pollution (IRPI) le 6 juin 2016 à Athènes, Grèce, co-présidée par l'UpM et la BEI avec la participation d'organismes donateurs actifs dans la région. La réunion a examiné la composante investissement des PAN actualisés et discuté d'approches communes pour soutenir les projets prioritaires. Le MED POL a participé à la réunion H2020 IRPI (4 avril 2017, Bruxelles) qui a examiné les projets phares suggérés par l'UPM, lesquels sont étroitement liés au portefeuille d'investissement des PAN, et a exprimé des commentaires sur la suite de leur développement, en hiérarchisant les catégories et les critères de classement. En outre, les travaux de l'AEE et du MED POL se poursuivent actuellement dans le cadre du Groupe d'examen et de contrôle H2020, avec le soutien du projet ENI SEIS II South. Afin d'améliorer la coordination et de maximiser les synergies, les réunions conjointes du 1^{er} Comité de pilotage SEIS et de la 7^e réunion du Groupe d'examen et de contrôle d'Horizon 2020 ont eu lieu les 11-12 décembre 2016 ; elles ont réuni le MED POL, H2020 et les points focaux SEIS.

48. L'unité de coordination du PNUE/PAM a contribué activement à la Conférence des Nations unies sur les océans en y apportant des contributions régionales reflétées dans les documents de réflexion sur les dialogues de partenariat, et en veillant, en concertation avec les Parties contractantes et les partenaires, à ce que l'exemple de la Méditerranée figure en bonne place dans les discussions pendant la conférence. Les activités en cours dans la région méditerranéenne ont été présentées dans le cadre de trois manifestations parallèles co-organisées avec les partenaires clés et qui concernaient les sujets suivants : mise en œuvre de l'approche écosystémique au niveau régional pour la réalisation coordonnée des cibles de l'ODD 14 ; gouvernance multi-parties prenantes de la question des déchets marins ; réseaux régionaux d'aires marines protégées en action (en référence au protocole d'accord PNUE/PAM-CGPM, à la plateforme de coopération régionale sur les déchets marins et au projet Marine Litter Med, au partenariat entre le PNUE/PAM et l'OMI, l'AIEA et l'AEE, à la Stratégie à moyen terme et au processus d'approche écosystémique et aux travaux de l'Interface science-politique dans le cadre du projet EcAp-MEDII).

49. Le PNUE/PAM a activement participé à la conférence de haut niveau « NOTRE OCEAN, UN

OCEAN POUR LA VIE » (5-6 octobre 2017, Malte), organisée par l'Union européenne. Durant cette conférence, plus de 400 engagements ont été annoncés, ce qui représente plus de six milliards d'euros. Le PNUE/PAM a également participé à un événement parallèle organisé par l'Initiative méditerranéenne du WWF et le Boston Consulting Group au travers d'une présentation intitulée « Raviver l'économie de la mer méditerranée : des mesures pour un avenir durable » et d'un « Tableau blanc » incluant un outil d'apprentissage interactif et permettant d'expliquer plus en détails l'approche écosystémique et les ASPIM. Le REMPEC a par ailleurs réalisé une présentation relative à une perspective internationale de la prévention de la pollution de l'air provenant des navires en mer Méditerranée à l'occasion d'un événement parallèle intitulé « Quelles solutions pour la pollution de l'air du transport maritime ? » organisé par BirdLife Malta, en collaboration avec France Nature Environnement (FNE) et Naturschutzbund Deutschland (NABU).

50. Le PNUE/PAM est membre du comité directeur de l'initiative de coopération régionale lancée le 27 juin 2016 par le ministère français de l'écologie et intitulée « Plan méditerranéen pour une croissance bleue » basée sur des programmes et projets existants et conforme aux priorités et au contenu du cadre juridiquement contraignant du système PAM-Convention de Barcelone, de ses Protocoles et des Décisions des Parties contractantes. Le PAM a été représenté aux quatre réunions du Comité directeur. La Conférence internationale « Quelles solutions pour la méditerranée » (23 février 2017, Paris, France) a rassemblé 200 représentants de 21 pays méditerranéens et toutes les composantes du PAM y étaient représentées ; toutes les tables-rondes ont mis en lumière la nécessité de renforcer les initiatives en cours au niveau régional au moyen de la mise en œuvre d'actions clés, en mettant l'accent sur la pollution.

51. L'unité de coordination et le REMPEC ont participé au groupe de discussion de la session plénière II-B : la croissance bleue et l'environnement, lors du 2^e Forum sur la stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne, (EUSAIR, Ioannina, Grèce, 11-12 mai 2017), organisé conjointement par la CE et la Grèce. Le forum, qui a réuni plus de 600 participants, a représenté pour les parties intéressées une opportunité de réseautage où elles ont pu présenter des suggestions, avis et idées sur les moyens de réaliser plus efficacement les objectifs de la stratégie, en plaçant un accent particulier sur la Croissance bleue et ses interrelations avec la qualité de l'environnement, le tourisme durable et la connectivité. La réunion a aussi été l'occasion d'insister sur l'importance des synergies entre les niveaux régional, infra-régional et national pour réaliser efficacement les objectifs visés. Le REMPEC et le CAR/SCP ont participé à un atelier de suivi intitulé « Comment traduire les synergies entre la PEM et la GIZC en projets concrets ? » organisé à Izola, en Slovénie, le 21 septembre 2017, dans le cadre des Comités directeurs thématiques de l'EUSAIR 3 sur la qualité de l'environnement.

52. Le Plan Bleu a participé à la MedCOP Climat 2016 à Tanger, au Maroc, les 17-18 juillet 2016 afin de présenter la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 et, en particulier, son 4^e objectif « Traiter le changement climatique comme un problème prioritaire pour la Méditerranée ». Le CAR/CPD a également participé activement à la MedCOP en organisant un atelier sur la production et la consommation durables, l'économie circulaire et le changement climatique en Méditerranée. Les résultats de cet atelier ont aussi été discutés pendant un événement spécial également organisé par le CAR/CPD parallèlement à la COP de Marrakech sur l'économie circulaire, dans le cadre de l'AgoraMed COP.

53. L'unité de coordination et le Plan Bleu ont organisé deux événements parallèles pendant la COP 22 de la CCNUCC (7-18 novembre 2016 - Marrakech, Maroc). Le Plan Bleu a également coordonné plusieurs événements parallèles à cette conférence internationale : « Vers un groupe d'experts sur les changements climatiques et environnementaux en Méditerranée (MedECC) », « MedClimate Day » (organisé par ENERGIES 2050 et ses partenaires, le Plan Bleu et le FEMISE/Institut de la Méditerranée) et « Renforcer la surveillance du risque climatique : une méthode d'évaluation du risque côtier à différentes échelles pour la Méditerranée ».

Réalisation stratégique 1.4 : Connaissance et compréhension améliorées de l'état de la mer

Méditerranée et des côtes grâce à des évaluations commissionnées pour informer la prise de décisions

54. L'élaboration du premier rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée est l'une des réalisations les plus importantes du programme de travail 2016-2017. L'unité de coordination, via le MED POL, est responsable de la coordination technique de la préparation du rapport sur l'état de la qualité par les composantes du PAM, et le Groupe de correspondance sur la surveillance (CORMON) apporte des contributions et effectue une révision. Il dirige également les travaux d'élaboration d'un modèle commun de fiche d'orientation pour les indicateurs communs du programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP).

55. Le tableau de bord pour la durabilité de la Méditerranée a fait l'objet de deux ateliers : un premier atelier intitulé « Comment surveiller la SMDD 2016-2025 » a eu lieu à Saint-Laurent-du-Var, France, les 30-31 mars 2016, et un deuxième atelier a été organisé conjointement par le CAR/Plan Bleu et le CAR/CPD (17 octobre 2016, - Barcelone, Espagne). Le tableau de bord a ensuite été discuté à la réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable (Athènes, Grèce, 18-19 janvier 2017) et à la réunion des points focaux du Plan Bleu (Nice, France, 25-26 avril 2017). Les discussions sur le tableau de bord se sont poursuivies à la 17^e réunion de la CMDD (Athènes, Grèce, 4-6 juillet 2017) et la liste d'indicateurs sélectionnés a été transmise aux points focaux du PAM pour examen.

56. Le Plan Bleu a organisé le premier atelier de consultation régionale dédié à l'interface science-politique sur le changement climatique en Méditerranée (MedECC), qui a eu lieu à Aix-en-Provence, France, les 10-12 octobre 2016 en présence de scientifiques et de responsables décisionnels. Cet atelier avait pour objectif de définir la portée et la structure du premier rapport d'évaluation MedECC, qui sera publié en 2019 et de décider de la voie à suivre. Trois réunions thématiques spécifiques, traitant de chacun des chapitres du rapport d'évaluation, ont été organisées ultérieurement. En outre, un atelier science-politique MedECC a été organisé les 13-14 mars 2017 à la suite des réunions des groupes de travail de l'UpM sur le changement climatique et l'environnement et du groupe d'experts de l'UpM sur le changement climatique. À cette occasion, le Secrétariat a présenté la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 et expliqué le rôle de la Commission méditerranéenne du développement durable.

57. Un atelier régional sur le tourisme durable dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée a eu lieu à Marseille les 23-24 mai 2016 ; il a réuni plus de 60 participants et a abouti à l'élaboration par le Plan Bleu d'un document sur le tourisme durable en Méditerranée, en lien avec la SMDD 2016-2025.

Réalisation stratégique 1.5 : Amélioration et accessibilité des connaissances et du système d'information du PAM pour l'élaboration des politiques et pour une sensibilisation et compréhension accrues

58. La Convention de Barcelone, qui a été la première convention régionale à adhérer à l'initiative de Gestion de l'information et des connaissances des accords multilatéraux sur l'environnement (GIC-AME), travaille en étroite collaboration avec InforMEA (<https://www.informe.org/en>) pour fournir des données et des contenus à l'initiative, y compris à l'occasion de sa participation à une réunion du groupe de travail GIC (6 septembre 2016), où ont été discutées les recommandations de la 7^e réunion du Comité de pilotage GIC-AME sur la diffusion, la sensibilisation, l'apprentissage en ligne et l'éducation, et l'impact des ODD sur la GIC. Le Secrétariat a également participé à la 8^e réunion du Comité de pilotage GIC-AME (Montreux, Suisse, 20-23 juin 2017), où les discussions ont porté sur : la nécessité d'améliorer l'interopérabilité de la base de données entre les conventions maritimes régionales comme moyen d'élargir les canaux d'échange de connaissances, les manières et la mesure dans laquelle les rapports nationaux pourraient être mis à disposition via l'InforMEA, l'utilisation des indicateurs ODD à des fins de marquage pour aider le reporting des pays sur les ODD liés aux océans, et les moyens les plus efficaces pour la diffusion, y compris l'e-apprentissage.

59. Le CAR/INFO a lancé la version bêta du système de budget national de base et formulé les lignes directrices pertinentes qui permettront le bon déroulement de la procédure de soumission des données, y compris au travers du Registre des rejets et transferts de polluants.

60. Dans le contexte du développement du mécanisme méditerranéen d'échange pour la biodiversité marine et côtière, le CAR/ASP a établi, dans le cadre du projet Medkeyhabitats, une infrastructure de données spatiales (IDS) pour ses données géoréférencées qui est appelée la Plateforme de biodiversité en Méditerranée (PBM). La plateforme, en ligne depuis septembre 2017, fournira trois principaux services : (a) Découverte : recherche et accès aux informations, (b) Visionnage : Affichage des séries de données spatiales sur la carte interactive (application WebGIS) ; (c) Téléchargement : les utilisateurs publics (ou les utilisateurs autorisés, en fonction des règles de politique de données applicables aux séries de données considérées) pourront sélectionner et télécharger les cartes qui les intéressent.

61. La structure du CAR/INFO a été réorganisée fin 2016. La nouvelle équipe CAR/INFO a effectué une mission auprès de l'unité de coordination en février 2017. Les discussions ont porté sur la gestion des informations et sur les activités de communication, ainsi que sur des questions opérationnelles ; un programme de travail actualisé a été discuté et finalisé après la réunion.

Réalisation stratégique 1.6 : Sensibilisation et mobilisation accrues

62. Le nouveau site web du PNUE/PAM et la base de données intégrée de documents officiels ont été développés avec le soutien du projet EcAp-MED I, et sont disponibles en arabe, anglais, et français. Par ailleurs, de nouveaux articles sont régulièrement préparés dans ces trois langues et diffusés via les sites internet de l'unité de coordination et des CAR, outre les outils de diffusion des médias méditerranéens et du PNUE.

63. Les publications suivantes ont été préparées conformément à la politique de publication du PNUE et diffusées via les sites internet du PNUE, du PAM et certaines ont été imprimées : « Évaluation des déchets marins en Méditerranée - Rapport 2015 » (anglais et français) ; « SAP-MED/NAP Implementation Status Report 2000-2015 » (anglais) ; « Regional Survey on Abandoned, Lost or Discarded Fishing Gear and Ghost Nets in the Mediterranean Sea », enquête menée en 2015 (anglais) ; Lignes directrices pour la GEM des batteries contenant du mercure et du plomb, des PCB, des huiles lubrifiantes usées et des tanneries ; « Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée » (anglais et français) ; « Cadre régional pour l'adaptation au changement climatique des aires côtières et marines méditerranéennes » (RCCAF) (anglais et français) ; « Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et des critères d'évaluation connexes (IMAP) » (anglais, français et arabe) ; « Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 - Investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement économique et social » (anglais et français), « Enhancing Regional Ocean Governance in the Mediterranean - Memorandum of Understanding between United Nations environment Programme / Mediterranean Action Plan - Secretariat to the Barcelona Convention and FAO General Fisheries Commission for the Mediterranean » (anglais).

64. La charte graphique du CAR/ASP a été élaborée, le site internet du CAR/ASP est en cours d'actualisation, et les bases de données connexes sur la biodiversité ont été améliorées. Un prospectus résumant la portée et les objectifs des activités du Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées en vertu du projet PNUE-CE MedMPAnet II a été rédigé en trois langues (arabe, anglais et français).

65. Le REMPEC a lancé les célébrations de son 40^e anniversaire le 4 octobre 2016, sur le thème « Coopérer pour prévenir et lutter contre la pollution marine provenant des navires en Méditerranée ». Plus de cent trente participants représentant des États riverains de la Méditerranée et des organisations et institutions ont assisté à la réunion de haut niveau présidée par M. George W. Vella, ministre des

Affaires étrangères de Malte, et qui incluait des allocutions de ministres de Bosnie-Herzégovine, Chypre et Grèce et de douze représentants de haut niveau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Tous les intervenants ont exprimé leur satisfaction à l'égard des réalisations du REMPEC.

66. Le Secrétariat, avec le soutien du Plan Bleu, a fait progresser les travaux relatifs au Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement. Un nouveau plan, avec un calendrier précis, a été élaboré et approuvé par la task-force dédiée, ainsi qu'une brochure détaillée, un logo et du matériel de communication. L'appel à candidatures a été lancé à la mi-mai 2017 et a été clôturé le 30 juin. Dix-sept villes côtières méditerranéennes de cinq Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont envoyé leur candidature. Le processus d'évaluation des candidatures a commencé en juillet 2017.

67. Des affiches illustrant le rôle écologique des herbiers de posidonie et les coralligènes dans la Méditerranée ont été réalisées. Un stand d'exposition personnalisé avec le nouveau slogan du CAR/ASP a été conçu et utilisé à l'occasion de divers événements régionaux et locaux.

68. Le CAR/PAP a organisé avec succès la Journée du littoral méditerranéen en 2016 (27 septembre 2016, Barcelone, Espagne) et en 2017 (25 septembre 2017, Tivat, Monténégro), cette dernière ayant été organisée sous le haut patronage et en la présence de M. Filip Vujanović, Président du Monténégro. Par ailleurs, le CAR/PAP est en train de produire une courte vidéo sur la mise en œuvre du projet MAVA sur l'Économie bleue.

69. À l'occasion de l'initiative « Trilatérale de l'Adriatique » lancée à Split, Croatie, le 10 février 2017, le CAR/PAP a accueilli une délégation conduite par le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes de Croatie, le ministre des Affaires étrangères d'Albanie, et le ministre des Affaires étrangères du Monténégro. L'initiative a pour objet de contribuer à la stabilité et à la sécurité et d'intensifier le dialogue sur des questions d'intérêt commun à ces trois pays, y compris le dialogue politique, la sécurité régionale et internationale, la protection environnementale, l'économie et le tourisme, les transports, ainsi que l'énergie et les infrastructures.

70. Une stratégie de communication mise à jour pour 2018-2023, préparée par le CAR/INFO et l'unité de coordination sur la base de la stratégie de communication actuelle, sera soumise aux points focaux du PAM. La stratégie vise à développer les activités de diffusion en s'appuyant sur la visibilité accrue du système PAM et sur ses travaux réalisés depuis la COP 19. Lors de la réunion des points focaux du PAM, il a été suggéré que des travaux supplémentaires soient entrepris sur les composantes d'une stratégie de communication, en ce compris l'analyse des lacunes, les objectifs, les publics cibles, les messages-clés, les méthodologies, les activités de mise en œuvre, les calendriers et les indicateurs, en vue de leur soumission à la vingt-et-unième réunion des Parties contractantes.

71. Diverses activités ont été menées sous les auspices de l'unité de coordination, à Athènes, Grèce : les campagnes MedSOS de nettoyage des plages en 2016 et 2017, l'exposition Healthy Seas Fashion Project (mode respectueuse de l'environnement) en 2017 aux Pays-Bas où elle restera en place pendant deux ans, et la cérémonie de remise des Prix de la campagne MEDASSET pour une mer saine, le 17 mai 2016.

II. 2. Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE

Réalisation stratégique 2.1 : Renforcement de l'exécution régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et de ses quatre Protocoles relatifs à la pollution et des programmes de mesures dans les Stratégies régionales et Plans d'actions correspondants

72. L'unité de coordination et le REMPEC ont rencontré l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (IOGP) à Londres, Royaume-Uni le 27 octobre 2016 pour discuter d'une possible contribution du secteur à la mise en œuvre du plan d'action offshore pour la Méditerranée moyennant un soutien technique et financier et le détachement de personnel. L'évaluation des opportunités de financement pertinentes a également été abordée, dans le contexte de l'actualisation de la stratégie de

mobilisation des ressources. Cette question a fait l'objet d'un examen complémentaire par le REMPEC lors d'une réunion avec Total S.A. (Paris, France, 10 octobre 2017).

73. Le CAR/CPD est en train de recenser les actuelles solutions innovantes de prévention de l'utilisation de produits chimiques toxiques (PBT, EDC, vPvB, CMR) par les fabricants dans les produits de consommation, et en sélectionnera une qui sera reproduite et lancée en tant qu'activité pilote dans un pays de la Méditerranée. Selon le même principe, une solution innovante de prévention de la génération de plastiques finissant en déchets marins sera également lancée en tant que projet pilote et un document présentant une sélection des solutions recensées sera publié.

74. Le CAR/CPD prépare avec les pays les formulaires d'identité de projet pour les activités à déployer dans le cadre de la facilité expert SWIM H2020 du projet Mécanisme de soutien SWIM-H2020. Ces activités, qui consisteront à renforcer le développement du cadre politique national pour la CPD, l'économie circulaire et la prévention de la pollution, se dérouleront au Maroc, en Tunisie, en Algérie, au Liban, en Israël, en Jordanie et en Palestine.

Réalisation stratégique 2.2 : Conception ou mise à jour de plans d'actions, programmes et mesures, normes et critères communs, instructions

75. Le MED POL a formulé des lignes directrices actualisées sur la gestion des déblais de dragage et sur la mise en place de récifs artificiels conformément au protocole Immersion afin qu'ils soient conformes, le cas échéant, aux dernières recommandations de l'OMI en la matière et aux cibles pertinentes du BEE. Il a également formulé des lignes directrices actualisées sur les activités de dessalement. La réunion régionale des experts sur la révision du projet de lignes directrices relatives au dessalement et du protocole Immersion s'est tenue en Grèce, les 4-6 avril 2017. Toutes les lignes directrices actualisées proposées conformément aux conclusions et recommandations de la réunion des experts ont été soumises à la réunion des points focaux MED POL pour examen.

76. La réunion du réseau informel méditerranéen sur la conformité et l'application (Loutraki, Grèce, 6-7 avril 2017) a révisé deux guides préparés par le Secrétariat. Le Guide sur les meilleures techniques disponibles (MTD) vise à aider les autorités des Parties contractantes chargées de délivrer les autorisations à extraire et évaluer les informations nécessaires pour évaluer les renseignements fournis par les candidats à une autorisation concernant l'introduction de MTD dans les installations industrielles, et à aider les opérateurs à préparer leur demande de permis pour la sélection d'options de MTD. Le Guide pour l'inspection des installations industrielles comprend des instructions pratiques pour aider les autorités nationales concernées à promouvoir l'application des MTD à l'ensemble des procédures liées aux inspections (planification, efficacité, suivi, indicateurs, etc.), ainsi que des indications sur les listes de contrôle requises pour faciliter la procédure d'inspection à utiliser comme guide pour mener les inspections dans des secteurs industriels sélectionnés.

77. L'un des résultats du projet Marine Litter MED financé par l'UE est le renforcement de la mise en œuvre d'approches harmonisées au niveau régional et sous-régional pour réduire et prévenir la génération de déchets marins provenant de sources situées à terre et en mer, y compris des actions de prévention pilotes (participation sans frais des pays de l'UE). Dans ce contexte, le MED POL développera, en coopération avec le CAR/CPD, le REMPEC et le CAR/ASP, des outils/guides/lignes directrices spécifiques conformément au plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée.

78. Le MED POL a commencé à évaluer, à la lumière des développements mondiaux et régionaux pertinents, les annexes des protocoles liés à la pollution (Immersion, LBS, Déchets dangereux et Offshore), pour proposer et soumettre aux points focaux du MED POL leur révision éventuelle, en vue d'atteindre les objectifs du BEE. À cet égard, certains instruments mondiaux et régionaux pertinents ont été examinés, parmi lesquels la Convention de Londres et le Protocole de Londres, la Convention de Stockholm, la Convention de Bâle, la Convention de Minamata, ainsi que les développements concernant la législation pertinente de l'UE, dont la DCSSM, la DCE, la directive EIE, etc.

79. Le MED POL, avec le soutien du projet ActionMed financé par l'UE, a préparé une analyse (document d'orientation) sur les programmes de mesures de prévention et de contrôle de la pollution potentielle/future, nécessaires pour atteindre le BEE, sur la base d'analyses existantes relatives au développement des secteurs/facteurs.

80. Des travaux sur le développement du RRTP (Registre des rejets et transferts de polluants), conformément au PdT 2016-2017 du PAM, seront entrepris dans le cadre du projet ENI SEIS II South : élaboration de lignes directrices pour le RRTP, élaboration d'une législation RRTP dans tous les pays SEIS, mise en œuvre de SEIS pilotes dans cinq pays partenaires.

81. Le « Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle dans la lutte contre la pollution marine accidentelle » révisé a été discuté à l'atelier sur la coopération dans le domaine de la préparation et de la réponse aux déversements d'hydrocarbures et de substances nocives et potentiellement dangereuses (MEDEXPOL 2016) organisé à Malte les 14-15 décembre 2016. Quatorze Parties contractantes ainsi que des organisations régionales et internationales ont participé à cette réunion. La réunion a approuvé une série de conclusions et recommandations et le « projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle en matière de réaction à la pollution marine accidentelles », qui seront soumis à la 12^e réunion des points focaux du REMPEC. Le « projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle en matière de réaction à la pollution marine accidentelle » approuvé lors de la 12^e réunion des points focaux du REMPEC et de la réunion du point focal du PAM est soumis à la COP 20 en vue de son adoption. Par ailleurs, le REMPEC a lancé la révision du Guide pour les risques de rejets gazeux résultant d'accidents maritimes de 1996, dans le cadre du Groupe de travail technique méditerranéen. Cette version sera finalisée au cours du premier semestre 2018 et soumise en vue de son approbation à la treizième réunion des points focaux du REMPEC qui se tiendra en 2019.

82. Dans le cadre du projet Mécanisme de soutien SWIM H2020, le CAR/CPD a rédigé un cahier des charges relatif à la préparation de deux études techniques qui analyseront les meilleures pratiques, les mesures et technologies d'économie circulaire pour les pays cibles du Mécanisme de soutien SWIM-H2020. Les secteurs sélectionnés sont le secteur de l'huile d'olive et le secteur du ciment, l'accent étant placé sur les meilleures pratiques de minimisation des déchets, de réduction de la consommation d'eau et d'énergie et de valorisation des sous-produits de la production d'huile d'olive, et sur les meilleures pratiques de valorisation énergétique des déchets afin d'éviter ou de réduire les problèmes environnementaux.

83. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée et du « Programme de travail et du budget 2016-2017 du PNUE/PAM » (Décisions IG. 22/3 et 22/20, respectivement, adoptées à la COP 19), le REMPEC, en coopération avec l'unité de coordination et le CAR/ASP, a procédé à l'élaboration de normes et de directives communes afin d'harmoniser les pratiques régionales dans la région méditerranéenne dans les domaines suivants : (a) évaluation de l'impact environnemental des activités offshore, (b) élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures, utilisation et élimination des fluides et déblais de forage et mesures analytiques, et (c) restrictions spécifiques pour les conditions applicables aux Aires spécialement protégées (ASP). À ces fins, un processus de consultation a été lancé le 21 septembre 2017.

Réalisation stratégique 2.3 : Renforcement et mise en œuvre de la prévention de la pollution marine et de la législation et de politiques de contrôle au niveau national, y compris par l'application et l'intégration dans des processus sectoriels

84. Un appui technique a été apporté par le REMPEC au gouvernement libanais pour la préparation de son plan d'urgence national. Le REMPEC a participé ou contribué à plusieurs exercices (Israël, avril et juin 2016), RAMOGEPOL 2016 (Monaco, avril 2016) et Simulex (Maroc, avril 2016).

85. Les travaux se sont poursuivis sur l'évaluation des informations fournies dans les

PAN/mémoires sur les objectifs de programme actualisés, notamment la liste actualisée des zones sensibles, les charges de polluants, les objectifs opérationnels de bon état écologique (BEE), les programmes de mesures nationaux envisagés, les besoins en renforcement des capacités, la liste d'indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre des PAN et les fiches de projets prioritaires. Une réunion régionale a eu lieu à Marseille, France, les 17-18 octobre 2016 (co-organisée par MED POL, le Plan Bleu et le mécanisme d'appui SWIM H2020 financé par l'UE). L'objectif de cette réunion consistait à élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des PAN/mémoires sur les objectifs de programme et à identifier les principales cibles, mesures et priorités communes. La réunion a été pour les Parties contractantes l'occasion de partager les meilleures pratiques, d'échanger leurs expériences sur les réussites, les enseignements tirés et les obstacles rencontrés durant la processus d'actualisation des PAN et de renforcer leurs capacités afin de mieux hiérarchiser les programmes de mesures et d'élaborer les fiches de projets d'investissement, afin d'atteindre les cibles BEE et H2020 en matière de pollution et de déchets.

86. La réunion régionale d'experts sur les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de prévention et de réponse à la pollution marine provenant des navires (2016-2021) a été organisée par le REMPEC à Barcelone, Espagne les 8-9 novembre 2016. Le principal objectif de la réunion était de soutenir la préparation des PAN aux fins de la mise en œuvre de la stratégie régionale 2016-2021. Vingt-six participants de 18 Parties contractantes étaient présents à cette réunion.

87. Entre le mois de mai et le mois de septembre 2016, suite à la réunion du réseau méditerranéen des responsables de l'application des lois, relative à MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) et organisée à Toulon, France, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2015, le REMPEC a analysé les informations pertinentes au niveau méditerranéen et synthétisé les résultats au sein de rapports succincts qui ont étayé l'élaboration des documents de travail pour la deuxième réunion relative au MENELAS qui se tiendra à La Valette, à Malte, du 28 au 29 novembre 2017, sur : (a) le système obligatoire OMI de présentation de rapports relatifs à MARPOL ; (b) les rapports spécifiques sur la détection/investigation sur la pollution marine due aux hydrocarbures ; (c) les sanctions applicables par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en cas de déversement illicite de polluants par les navires ; (d) les suites données à la révision de la recommandation 19/14 de la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (Commission d'Helsinki) pour un système harmonisé d'amendes à infliger aux navires qui violent les règlements. Le REMPEC, en qualité de Centre d'activité régional pertinent de la Convention de Barcelone, assumant les fonctions de secrétariat de ce réseau, a rédigé un rapport relatif aux activités du MENELAS, conformément aux exigences de la Décision IG.21/9, et un document a été soumis à la réunion des points focaux du PAM (UNEP(DEPI)/MED WG.443/Inf.14) et à la COP 20 (UNEP(DEPI)/MED IG.23/Inf.9) à titre d'information.

Réalisation stratégique 2.4 : Surveillance et évaluation de la pollution marine

88. Le programme MED POL a également contribué aux travaux mondiaux du PNUE en préparant le chapitre sur la Méditerranée de l'évaluation mondiale des déchets marins, en participant au développement d'une série d'indicateurs PNUE des mers régionales du monde, au rapport de la DOALOS sur les évaluations récentes et en cours, et en révisant l'évaluation mondiale des océans.

89. Des travaux sont en cours pour aider dix Parties contractantes à établir des programmes nationaux de surveillance actualisés conforme à l'IMAP (pôle Pollution et Déchets). Des accords juridiques connexes ont été conclus et signés avec Israël, le Maroc et le Liban. Des discussions sont en cours aux fins de la signature des accords avec l'Algérie, la Libye et la Tunisie.

90. Le MED POL a entrepris un examen des données du programme de surveillance MED POL (de 2000 à aujourd'hui) et des déclarations des Parties contractantes. Les participants à la réunion du Groupe de correspondance de la surveillance de la pollution (CORMON) sur l'approche

écosystémique (Marseille, France, 19-21 octobre 2016) ont eu une discussion approfondie sur l'état de la base de données du programme de surveillance MED POL et sur les résultats 2015 du programme d'assurance qualité et de la formation. La réunion CORMON a invité les pays qui ne l'ont pas encore fait à communiquer sans délai leurs données relatives à la surveillance de la pollution comme prévu par les dispositions de la Convention de Barcelone et le protocole LBS, y compris les rapports de surveillance précédents ; le CORMON a exprimé sa préoccupation au sujet des résultats des essais d'aptitude effectués en 2015 sur l'eutrophisation et les contaminants et souligné la nécessité impérieuse de maintenir une assurance qualité adéquate des données. Pour l'exercice biennal en cours (2016-2017), au 28 avril 2017, des données ont été transmises par la Croatie (2011-2014), Chypre (2013, 2014 et 2015), la France (2010, 2011, 2012), le Maroc (2013, 2014, 2015), le Monténégro (2014, 2015, 2016), la Slovénie (2014 et 2015) et la Tunisie (rapport imprimé pour 2014 seulement).

91. Les réunions du CORMON sur la pollution (contaminants et eutrophisation) et les déchets marins ont eu lieu en octobre 2016 et en février-mars 2017 respectivement. La réunion CORMON sur la pollution a examiné la situation de la base de données et des rapports régionaux sur la surveillance de la pollution marine, les lacunes de la base de données MED POL et les questions connexes d'assurance qualité, et convenu de solutions pour y remédier ; examiné la proposition relative aux concentrations ambiantes/ concentrations ambiantes appropriées pour l'évaluation/ concentrations environnementales appropriées pour l'évaluation des contaminants et biomarqueurs à l'échelle méditerranéenne et sous-régionale ; et discuté du renforcement de l'interface science-politique (ISP) en relation avec la surveillance de la pollution marine. En outre, la réunion a discuté de la procédure d'élaboration du rapport sur l'état de la qualité 2017, y compris des sources d'information à utiliser et des études de cas à développer. La réunion CORMON sur les déchets marins a fourni aux Parties contractantes un programme de formation sur certains éléments spécifiques de la surveillance des déchets marins et les meilleures pratiques pertinentes, et a garanti l'échange d'informations sur la révision, eu égard aux déchets marins, de leurs programmes nationaux de surveillance qui doivent être actualisés à la lumière de l'IMAP adopté par la COP 19. Le projet de fiches d'orientation pour les indicateurs sur les déchets marins et les premières fiches descriptives complètes d'évaluation des indicateurs communs 22 et 23 aux fins du rapport sur l'état de la qualité ont été examinés en détail. En outre, la réunion a convenu de la manière de poursuivre le développement de modèles de métadonnées sur les déchets marins et de protocoles de surveillance, dirigé par la France, l'Espagne et l'Italie.

92. Une formation conjointe sur la surveillance de l'ingestion de déchets marins par les tortues de mer est prévue pour juillet 2017 à Naples, Italie ; une formation en langue française sera organisée ultérieurement en France. Par ailleurs, le MED POL fait partie du conseil consultatif du projet MEDCIS financé par l'UE (Soutenir les États membres méditerranéens de l'UE dans la mise en œuvre cohérente et coordonnée de la seconde phase de la DCSMM de l'UE), pour faciliter la coordination et la communication globales du projet.

93. Le programme d'assurance qualité 2016 sur les éléments traces dans des échantillons de sédiments et les pesticides chlorés, les PCB et les hydrocarbures d'origine pétrolière dans les biotes, l'assurance qualité des données concernant les paramètres d'eutrophisation, les études sur les effets biologiques et l'organisation d'un exercice d'inter-calibrage ont été achevés avec succès. Les rapports définitifs sur les essais d'aptitude 2016 sur les métaux trace et les matières organiques dans les sédiments et les biotes seront partagés avec les points focaux MED POL et des codes de laboratoire seront envoyés individuellement à chaque laboratoire.

94. MED POL a travaillé en étroite collaboration avec le REMPEC pour concevoir des instructions de surveillance propres aux activités d'expédition et offshore. La première réunion du sous-groupe sur l'impact environnemental des programmes de surveillance offshore du groupe de travail du pétrole et du gaz en mer (OFOG) de la Convention de Barcelone s'est tenue à Loutraki, Grèce, les 3-4 avril 2017, avec le soutien du projet EcAp MED II de l'UE. La réunion a passé en revue les résultats proposés liés à la mise en place de programmes de surveillance offshore nationaux et régionaux, y compris les polluants, les paramètres et les exigences minimales, et donné des instructions au Secrétariat pour la poursuite de la préparation des documents nécessaires en rapport avec la

surveillance offshore . La réunion a décidé que le groupe de correspondance serait dirigé par Chypre et la France. Toutefois, du fait d'évolutions au sein de ces autorités, les consultations se poursuivent actuellement dans le contexte de l'élaboration des normes et directives communes applicables aux activités offshore mentionnées ci-dessus.

95. Le REMPEC a fourni un appui technique au développement d'un programme d'assurance qualité pour la collecte de données et l'élaboration de rapports sur la pollution due aux hydrocarbures et aux substances nocives et potentiellement dangereuses provenant des navires et des activités offshore, conformément au Programme de surveillance et d'évaluation intégrées pour la région méditerranéenne et critères d'évaluation connexes (IMAP) (Décision IG.22/7), dans le cadre du projet EcAp-MED II. Des réunions de lancement ont été organisées à Athènes, Grèce, les 20-21 et 22-23 septembre 2016 respectivement.

Réalisation stratégique 2.5 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités

96. Le projet Marine Litter MED inclut une forte composante nationale avec des pilotes à mettre en œuvre par les pays du sud de la Méditerranée pour : garantir une meilleure gestion des déchets marins dans les ports ; renforcer le cadre réglementaire lié aux sacs en plastique réutilisables et promouvoir la responsabilité élargie du producteur ; soutenir la mise en œuvre des lignes directrices « Pêche aux déchets marins » adoptées par la COP19 ; mettre en œuvre le système « Adopter une plage », et contribuer à l'évaluation des impacts des déchets marins et des micro-déchets sur les biotes en mettant particulièrement l'accent sur les espèces menacées.

97. En collaboration avec le projet Defishgear financé par le programme IPA-Adriatic, le Secrétariat a organisé la réunion régionale à Tirana, en Albanie, les 19-20 juillet 2016 sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée. Plus de 50 participants ont assisté à cette réunion, qui a permis aux Parties contractantes d'améliorer leurs capacités et d'échanger leurs expériences et bonnes pratiques en matière de gestion des déchets marins d'origine tellurique et marine. La réunion a également convenu d'une liste de priorités pour les actions futures.

98. En concertation et en collaboration avec le Secrétariat de l'Accord de coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer du Nord par les hydrocarbures et autres substances dangereuses (Accord de Bonn, 1983), le REMPEC a sponsorisé deux représentants d'Algérie et de Tunisie pour qu'ils participent en qualité d'observateurs à la super-opération coordonnée de contrôle étendu de la pollution organisée aux Pays-Bas du 5 au 9 septembre 2016 dans le contexte de l'accord de Bonn. Le cours national de formation sur le traitement des substances nocives et potentiellement dangereuses, préparé par le REMPEC en coopération avec l'Agence égyptienne des affaires environnementales initialement programmé du 3 au 8 septembre 2016 a été reporté aux 26-30 novembre 2017. Cette activité, qui doit se dérouler au Caire, Égypte, est financée par le PICT de l'OMI.

99. Le projet de deux ans « Préparation à la gestion et au nettoyage des littoraux et de la faune polluée par les hydrocarbures » – POSOW II a été achevé le 31 décembre 2016. Les formateurs qui ont suivi les deux cours de quatre journées « Former les formateurs » sur les 6 thèmes POSOW du 19 au 22 et du 26 au 29 avril 2016, dispensent un cours national de formation pilote dans leurs pays respectifs, en s'appuyant sur le matériel disponible dans leur langue. Six cours nationaux de formation pilote ont été organisés en Égypte du 27 au 29 novembre 2016, au Maroc les 20 et 21 décembre 2016, en Tunisie du 11 au 13 octobre 2016 et en Turquie du 11 au 13 octobre 2016. Pour la Libye, avec la contribution en nature du MOIG, un cours de formation pour les formateurs a été organisé en Tunisie du 22 au 24 novembre 2016. Tous les stagiaires – dont 43 représentants pour les cours de formation de formateurs et 133 participants aux cours nationaux de formation pilote – ont été enregistrés dans la base de données POSOW par le REMPEC. 173 volontaires de 16 pays sont maintenant enregistrés dans la base de données POSOW. Tous les documents de promotion du projet (film, brochure, exposés, bulletins d'information) et le matériel pédagogique préparé pendant POSOW I et POSOW II

sont disponibles gratuitement en plusieurs langues sur le site web de POSOW.

Réalisation stratégique 2.6 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national pour la prévention et le contrôle de la pollution marine

100. Le PICT de l'OMI a soutenu, par le biais du REMPEC, la participation de représentants d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine et du Monténégro afin qu'ils assistent à la troisième Conférence sur les déversements d'hydrocarbures en mer Adriatique (ADRIASPILLCON 2016) tenue à Opatija, en Croatie, du 10 au 12 mai 2016.

101. Dans le cadre de la « Déclaration d'intention commune de coopération dans le domaine de la protection environnementale » signée par les ministres responsables de l'environnement de Chypre, Grèce et Israël (C.G.I.) à Jérusalem en avril 2016, les autorités nationales compétentes des trois pays ont convenu de développer et mettre en œuvre un plan d'urgence sous-régional conjoint de lutte contre la pollution marine (PUC) et demandé l'assistance du REMPEC. Une réunion a eu lieu à Barcelone, Espagne le 9 décembre 2016, pour examiner et discuter les plans d'urgence nationaux de chacune des Parties, le concept de développement du PUC et une proposition préliminaire pour son contenu. Une seconde réunion des autorités nationales compétentes pour la préparation du PUC CGI a eu lieu à La Valette, Malte, le 13 décembre 2016, et le groupe de travail sur l'élaboration d'un plan d'urgence sous-régional de lutte contre la pollution marine s'est réuni à l'invitation du gouvernement chypriote le 23 février 2017 à Nicosie, Chypre, pour examiner plus en détail le projet de PUC CGI. La troisième et dernière réunion des autorités nationales compétentes pour la préparation du plan de lutte sous-régional contre la pollution marine par Chypre, la Grèce et Israël s'est tenue à Nicosie, Chypre, du 11 au 12 juillet 2017, dans le but d'examiner et d'approuver le projet final du PUC ainsi que le projet de l'Accord qui devrait être signé par les trois parties avant fin 2017.

102. Suite à la demande du ministre tunisien de l'environnement et du développement durable, le REMPEC a mobilisé des fonds de l'ITCP de l'OMI pour soutenir l'exercice Tier 3 qui devait initialement être organisé par le gouvernement tunisien en septembre 2017 afin de tester le Manuel de procédure pour la mise en œuvre du plan d'urgence national récemment finalisé par l'Agence nationale tunisienne de protection de l'environnement. Le REMPEC prévoyait de faciliter la participation de représentants de l'Algérie et du Maroc, en tant que pays voisins et Parties à l'Accord sur le plan d'urgence sous-régional pour le sud-ouest de la Méditerranée signé en 2005 entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, en vue de renforcer la coopération et de redynamiser l'accord sous-régional. Suite à l'annulation de cet exercice en 2017, une réunion extraordinaire des autorités nationales compétentes chargées de la mise en œuvre du Plan d'urgence sous-régional pour le sud-ouest de la Méditerranée sera convoquée à La Valette, à Malte, les 1^{er} et 2 novembre 2017.

103. La reconduction du protocole d'accord du REMPEC dans le cadre de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) avec l'Institut pour la protection et la recherche environnementale (ISPRA) est en cours de finalisation, et le projet final de protocole d'accord avec la Federazione Nazionale dell'Industria Chimica (FEDERCHIMICA) a été approuvé et sa signature est en suspens suite à la mise à jour de la liste d'experts en annexe au protocole d'accord. Les protocoles d'accord entre le REMPEC et Sea Alarm, entre le REMPEC et le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur la pollution accidentelle de l'eau (CEDRE) ainsi qu'entre le REMPEC et le réseau opérationnel méditerranéen pour le système mondial d'observation des océans (MONGOOS) ont été reconduits. En outre, du 9 au 15 mars 2017, le REMPEC a activé le protocole d'accord via le Bureau de réaction d'urgence de MONGOOS pour la préparation de simulations des pires scénarios de pollution accidentelle dans les terminaux de Ras Lanuf et d'Es Sidra.

104. Suite au naufrage du pétrolier « AGIA ZONI II » CS: SVAD4 – Sous pavillon grec – N° OMI : 7126152, au large de Piraeus, en Grèce, le 10 septembre 2017, avec 2 195 M/T de mazout, 340 M/T de gas-oil à usage maritime en cargaison, 15 M/T de gas-oil à usage maritime dans les soutes et 300 l de lubrifiants à bord, les garde-côtes grecs ont activé l'UAM le 2 octobre 2017. Dans le cadre de l'UAM, deux experts du CEDRE et de l'ISPRA ont été mobilisés pour une mission à Athènes, en Grèce, du 8

au 14 octobre 2017, afin d'apporter un soutien technique en matière d'évaluation de l'immersion des hydrocarbures, de techniques d'élimination et d'élimination efficace des hydrocarbures des plages de sable. Cette mission a été financée par l'intermédiaire du fonds spécial renouvelable de l'UAM géré par le REMPEC, qui a été établi par la quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles organisée à Almeria, Espagne, en 2008 afin de sécuriser les fonds requis pour mobiliser un expert missionné pour une période de jusqu'à un mois. Le REMPEC entamera des discussions afin de demander des indemnités et de reconstituer les ressources du fonds spécial renouvelable de l'UAM.

Réalisation stratégique 2.7 : Identification et gestion de problèmes nouveaux et émergents, selon le cas

105. Concernant l'évaluation de la faisabilité de désignation en Zone de contrôle des émissions de SOx de certaines zones de la mer Méditerranée ou de l'ensemble de la mer Méditerranée dans le cadre du MARPOL, Annexe VI, le REMPEC a institué le comité technique d'experts de Zone de contrôle des émissions de SOx en vertu de l'Objectif spécifique 15 de la Stratégie régionale (2016-2021). Jusqu'à présent, des nominations ont été reçues de 15 pays côtiers de la Méditerranée et de l'Union européenne. Du fait des évolutions constatées dans ce domaine, au moyen d'études réalisées par la France et l'Union européenne, et afin de garantir la complémentarité de leurs travaux, un cadre de référence couvrant la fourniture de services de conseils pour l'élaboration de l'étude technique et de faisabilité requise est en cours de préparation en consultation avec le Comité technique d'experts de Zone de contrôle des émissions de SOx avec pour objectif d'achever cette activité durant le premier semestre de 2018.

II. 3. Thème central II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Réalisation stratégique 3.1 : Renforcement de l'exécution régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et d'autres instruments

106. Le Forum 2016 des aires marines protégées en Méditerranée (Tanger, Maroc, 28 novembre-1^{er} décembre), organisé par le MedPAN, le CAR/ASP et le Haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, a réuni environ 300 acteurs clés impliqués dans l'environnement marin (représentants d'agences environnementales nationales, des secteurs de la pêche et du tourisme, gestionnaires fonciers, scientifiques, organisations non gouvernementales et de la société civile, acteurs économiques locaux et institutions méditerranéennes et internationales) venant de 33 pays. Ce forum a été l'occasion de procéder à une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la feuille de route 2012 pour les AMP et de proposer de nouvelles recommandations pour faire face aux défis rencontrés par les AMP, surtout ceux liés au changement climatique, dans une perspective intégrée et à long terme (Déclaration de Tanger).

107. Au cours du Forum AMP 2016 (Tanger, Maroc, 28 novembre-1 décembre), le CAR/ASP a entamé une réflexion sur la conception et la logique de la création du groupe ad hoc d'experts sur les AMP en Méditerranée, en concertation avec les organisations régionales concernées. La justification et le cadre de référence de ce groupe consultatif ont été présentés pour discussion et approbation par la 13^e réunion des points focaux pour les ASP (Alexandrie, Égypte, 9-12 mai 2017).

108. Des données géoréférencées sur l'extension des aires marines protégées ainsi que des données qualitatives sur leur gestion ont été collectées par le CAR/ASP et MedPAN et ont conduit à la mise à jour des données MAPAMED en 2016. Les données ont été analysées et une brochure reprenant les principales conclusions a été produite et diffusée pendant le Forum AMP 2016, ainsi qu'une affiche montrant la répartition des AMP en Méditerranée. Le rapport complet sur l'état de la situation sera publié et diffusé en 2017 via une interface conviviale en ligne.

109. En ce qui concerne la collecte dans les documents de données sur les pressions et les impacts

dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale ou dont les limites de juridiction ne sont pas encore définies, pour encourager les Parties à travailler ensemble à la planification de mesures de gestion adaptées à différentes sous-régions pour améliorer l'état de l'environnement dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale, les documents finals produits par le projet MedOpenSeas ont été édités et publiés en ligne pour trois sous-régions : Méditerranée occidentale (Mer d'Alboran), Adriatique (Mer Adriatique) et Méditerranée centrale (Canal de Sicile), sur leur écologie, les principales espèces vulnérables (cartilagineux, tortues, oiseaux marins, cétacés), les ressources marines et les pressions et impacts caractérisant ces zones, y compris un aperçu sur la pêche dans chacune d'elles. Une compilation SIG de données et métadonnées est également en cours de réalisation selon les normes INSPIRA ; considérablement augmentées, elles incluent les caractéristiques, les biotes, les aires marines et les pressions et englobent les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale, et atteignent à ce jour plus de 160 couches géoréférencées. Elles sont hébergées dans les bases de données du CAR/ASP et prêtes à être intégrées aux sites cartographiques en ligne. En outre, un document de synthèse sur la PEM en rapport avec la conservation de la BBN et sur les aspects juridiques à connaître pour la protection des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale a été préparé.

110. L'étude pilote sous-régionale conjointe innovante CGPM- PNUE/PAM sur les espèces allogènes relativement à la pêche a débuté en septembre 2017 par une réunion dédiée qui (a) a fait le point sur les cadres législatifs pertinents de la CGPM et du PNUE/PAM ; (b) a examiné les besoins sous-régionaux en matière de suivi relativement aux espèces allogènes en insistant notamment sur les espèces de poissons allogènes ; (c) a entamé des discussions portant sur les éléments nécessaires, les éléments clés, les priorités pour un plan de surveillance sous-régional (y compris une liste des espèces de poissons allogènes devant faire l'objet d'un suivi au niveau régional), à l'appui de la mise en œuvre de l'IMAP du PNUE/PAM et du Cadre de référence pour la collecte de données de la CGPM.

111. Le CAR/ASP a collaboré avec l'Université de Nice Sophia-Antipolis (France) et d'autres partenaires à l'élaboration de la version méditerranéenne de la brochure éducative « The Science of Marine Protected Areas » (La Science des aires marines protégées, dénommée la brochure PISCO). La brochure, qui a été lancée à l'occasion du Forum 2016 des AMP méditerranéennes (Tanger, novembre 2016), est traduite dans les langues de la région méditerranéenne.

Réalisation stratégique 3.2 : Conception de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, instructions pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers

112. Le CAR/ASP a pris les dispositions nécessaires pour soutenir la participation de 3 experts méditerranéens à l'atelier EuroMarine sur « La gestion des bio-invasions en Méditerranée - la marche à suivre » (Ischia-Naples, Italie, 4-5 mai 2016).

113. Dans le cadre du Plan d'action concernant l'introduction d'espèces et les espèces envahissantes en mer Méditerranée, et comme spécifié dans l'IMAP, le CAR/ASP a organisé, le 24 avril 2016 à Hammamet, Tunisie, une réunion ad hoc pour discuter des critères permettant de déclarer envahissante une espèce étrangère en Méditerranée, qui seront utilisés pour la bonne gestion du système d'alerte rapide de MAMIAS.

114. Dans le contexte de l'évaluation du niveau de mise en œuvre de la stratégie méditerranéenne de gestion des eaux de ballast, en août 2016, le REMPEC a adressé une lettre circulaire à toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone afin qu'elles révisent, amendent et complètent le contenu de leurs modèles d'évaluation spécifiques. Début 2017, 16 Parties contractantes à la Convention de Barcelone avaient révisé leur modèle d'évaluation spécifique. Le rapport de synthèse sur l'évaluation, qui contient un bref compte rendu de l'état d'avancement général de la mise en œuvre en termes de statistiques et des recommandations propres à chaque priorité stratégique de la stratégie méditerranéenne de gestion des eaux de ballasts, ainsi que des conclusions générales, a été présenté à la 12^e réunion des points focaux du REMPEC pour examen.

115. En sa qualité d'organisation de coordination régionale, le REMPEC a coordonné la mise en œuvre du programme GloBallast de partenariats FEM-PNUD-OMI dans la région méditerranéenne, en collaboration avec le CAR/ASP. En particulier, le Centre a participé aux réunions suivantes, pour lesquelles il a également coordonné, avec les unités de contrôle portuaire, la participation des principaux pays partenaires dans la région, à savoir la Croatie et la Turquie, selon le cas : (a) la première conférence Croatie-GloBallast National Global Industry Alliance sur la gestion des eaux de ballast (Zagreb, Croatie; 14-15 novembre 2016), à laquelle il a participé en tant qu'orateur ; (b) l'atelier régional de formation sur les aspects pratiques de l'évaluation des risques et les enquêtes préliminaires de biologie portuaire liées à la mise en œuvre de la Convention sur la gestion des eaux de ballast (Zagreb, Croatie, 16-17 novembre 2016) ; et (c) la cinquième réunion de la task-force Global Project (Panama City, Panama; 16-17 mars 2017) organisée à la suite de la conférence et exposition mondiales Panama Maritime XIII (Panama City, Panama, 12-15 mars 2017). Le REMPEC et le CAR/ASP ont conjointement exploré des sources de financement potentielles afin de poursuivre leurs efforts de collaboration dans la région en ce qui concerne les espèces aquatiques invasives et la gestion des eaux de ballast.

116. Les lignes directrices 2011 pour le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique (biofouling) par les navires en vue de réduire le transfert d'espèces aquatiques invasives (Lignes directrices en matière de biofouling), qui ont été approuvées par le comité du milieu marin de l'OMI lors de sa 62^e session en juillet 2011 et diffusées en tant que résolution MEPC.207(62), ainsi que les lignes directrices pour la réduction du bruit sous-marin provenant de la navigation commerciale pour traiter les impacts négatifs sur la vie marine, qui ont été approuvées par le comité lors de sa 66^e session en avril 2014 et diffusées en tant que résolution MEPC.1/Circ.833, ont été présentées à la 12^e réunion des points focaux du REMPEC pour être portées à l'attention des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

117. Le CAR/ASP est en train d'élaborer un bref guide pratique sur l'analyse des lacunes et le système de planification des AMP adapté au contexte méditerranéen, à utiliser par les planificateurs, les décideurs et autres parties intéressées des pays méditerranéens impliqués dans les processus de planification des AMP, sur la base des outils techniques, de la littérature et des meilleures pratiques disponibles et les plus récents développés au niveau international. Ce guide sera prêt pour juillet 2017 et sera disponible en anglais et en français.

118. Le CAR/ASP a développé les lignes directrices suivantes dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines en Méditerranée : (a) lignes directrices pour les programmes de surveillance à long terme des plages de nidification des tortues marines et pour harmoniser les méthodes de surveillance des plages de nidification, la nutrition et l'hivernage ; (b) lignes directrices pour harmoniser les paramètres d'estimation démographique des populations de tortues marines en Méditerranée.

119. Le plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux marins et côtiers énumérées à l'annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, qui inclut une mise à jour des 25 espèces, a été actualisé et est présenté à la 13^e réunion des points focaux des ASP et à la réunion des points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 12-15 septembre 2017).

Réalisation stratégique 3.3 : Renforcement de l'exécution nationale de politiques, stratégies et mesures législatives concernant la biodiversité des espèces

120. Une caractérisation écologique de trois sites importants au point de vue écologique au Liban : Batroun, Medfoun et Byblos, a été effectuée du 28 septembre au 7 octobre 2016, en collaboration avec le ministère libanais de l'environnement, le conseil national de la recherche scientifique de Beyrouth, l'université d'Alicante (Espagne) et l'IUCN-ROWA. Le rapport sur la caractérisation écologique est

en cours de finalisation.

121. Le processus d'élaboration d'un plan de gestion de la future AMP de Jbel Moussa au Maroc a démarré en novembre 2016. Une réunion de démarrage rassemblant les principales parties prenantes au niveau local a été organisée le 7 avril 2017 à Tanger.

122. Le processus d'élaboration d'un plan de gestion de la partie nord-est des îles Kerkennah en Tunisie a commencé en mai 2017. Un atelier de consultation relatif à l'élaboration d'une phase d'évaluation diagnostique a été organisé le 26 septembre 2017, et a rassemblé 65 représentants des parties prenantes nationales et locales, y compris des individus locaux et des représentants d'organisations de la société civile locales.

123. Le processus d'élaboration d'un plan de gestion pour l'AMP de Sallum en Égypte devrait démarrer au cours du second semestre 2017

124. Dans le cadre du PAC (Programme d'aménagement côtier) du Var (France), le CAR/ASP collabore avec le Conservatoire du littoral, le CAR/PAP et d'autres partenaires à l'élaboration de trois films courts métrages mettant en lumière les bonnes pratiques de gestion acquises grâce à l'initiative « Archipel d'excellence » et appliquées dans les ASPIM de la région du Var (parc national de Port-Cros et archipel des Embiez) et dans d'autres îles du département du Var.

Réalisation stratégique 3.4 : Surveillance, inventaire et évaluation de la biodiversité, avec mise en avant des espèces en danger et menacées, des espèces allogènes et des habitats fondamentaux

125. Le CAR/ASP soutient les pays sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, et Tunisie) dans la mise à jour de leurs programmes de surveillance nationaux conformément aux recommandations pertinentes de l'IMAP. Les projets de programmes de surveillance respectifs liés à diversité biologique et aux NIS seront validés dans le cadre d'ateliers nationaux impliquant des parties prenantes et des institutions engagées dans la surveillance de la diversité biologique. Les Parties contractantes suivantes : Égypte (Le Caire, Égypte, 10 octobre 2017), Lybie (Tunis, Tunisie, 18-19 avril 2017), Maroc (Rabat, Maroc, le 4 juillet 2017) et Tunisie (Tunis, Tunisie, 20 avril 2017) ont déjà validé leurs programmes de surveillance nationaux conformément aux recommandations de l'IMAP, y compris en ce qui a trait à la surveillance des espèces et habitats figurant sur la liste de référence dans au moins deux zones de surveillance : une zone exposée à une faible pression (par exemple, zone maritime protégée / aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM)) et une zone exposée à une forte pression issue de l'activité humaine.

126. Le CAR/ASP a effectué l'examen périodique ordinaire de la réserve naturelle du Banc des Kabyles et des îles Habibas (Algérie), et de l'aire marine protégée de Portofino (Italie), en collaboration avec les autorités compétentes des deux pays, début 2017. Une nouvelle plateforme en ligne qui permettra la surveillance de l'évolution des ASPIM a été présentée à la 13^e réunion des points focaux des ASP (Alexandrie, Égypte, 9-12 mai 2017). Un projet de rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre du programme de travail régional 2009 sur les aires marines et côtières protégées s'appuyant sur la feuille de route 2016 sur les AMP, a également été présenté à la réunion

127. Le CAR/ASP a soutenu les activités suivantes : (a) Étude et surveillance de la population de dauphins communs autour des îles de Corfou, Paxos/AntiPaxos, Leucade, Ithaque/Céphalonie (Grèce) ; (b) Télémétrie par satellite appliquée au rorqual commun en Méditerranée effectuée par le Tethys Research Institute autour de l'île de Lampedusa (Italie) ; (c) Identification par photographie de la population de baleines à bec dans la baie de Bizerte (nord de la Tunisie) effectuée par l'Association tunisienne de taxonomie, Tunisie ; (d) Projet Dauphins : taille et habitats des populations de baleines à bec et de dauphins communs le long de la côte nord de la Tunisie, mis en œuvre actuellement par l'Association nationale du développement durable et de la conservation de la vie sauvage ; (e) Surveillance et conservation des tortues marines et de leur habitat en Albanie. Les principales actions ont porté sur la surveillance des captures accessoires, la collecte de données, le renforcement des

capacités, l'éducation et la conscientisation ; (f) la surveillance des oiseaux marins et côtiers de l'île des Palmiers (ASPIM, Liban) ; (g) la surveillance de la nidification des tortues marines sur l'île de Kuriat, en Tunisie, et le long des côtes libyennes ; (h) l'amélioration des conditions et du fonctionnement du centre de secours de Monastir (Tunisie) ; (i) le fonctionnement de la base de données méditerranéenne sur les cétacés échoués (MEDACES) en collaboration avec le Secrétariat de l'ACCOBAMS ; (j) la mise en œuvre du projet ACCOBAMS-CGPM visant à atténuer l'interaction entre espèces marines menacées et activités de pêche. En sa qualité de partenaire de ce projet, le CAR/ASP coordonne la réalisation des actions concernant la « Pêche de petits poissons pélagiques à la senne coulissante à Kelibia » et « Pêche de fond et de surface à la palangre dans le golfe de Gabès » ainsi que la promotion du pescatourisme/des activités d'observation des baleines en Tunisie ; h) En faveur d'initiatives de conservation basées sur le lieu pour le phoque moine de la méditerranéen en mer Ionienne.

128. Des cartes montrant la répartition des habitats marins essentiels et en particuliers les herbiers de posidonie et les assemblages coralligènes, qui ont été produites dans le cadre du projet Medkeyhabitats, sont disponibles sur la Plateforme méditerranéenne de la diversité biologique (PMB).

129. Le CAR/ASP a lancé la mise à jour de la liste de référence des types d'habitat marin et côtier de la région méditerranéenne, en prenant en compte les milieux sombres afin qu'elle soit conforme au processus EcAp. Le projet de liste de référence a été examiné au cours d'une réunion ad hoc rassemblant plusieurs experts méditerranéens et organisations régionales partenaires (CGPM, IUCN-Med, OCEANA, et ETC/BD). Le projet mis à jour a été présenté pour examen à la 13^e réunion du point focal ASP.

130. La base de données MAMIAS a été mise à jour jusqu'à septembre 2016 et une autre mise à jour est en cours. Le CAR/ASP travaille à un système de rapports sur les occurrences d'espèces allogènes invasives en Méditerranée qui permettra aux citoyens de contribuer à la détection précoce de nouvelles espèces invasives. Depuis octobre 2016, MAMIAS est un partenaire de données de l'EASIN (réseau européen d'information sur les espèces allogènes), une plateforme développée par le Centre commun de recherche de la CE pour permettre un accès aisé aux données sur les espèces allogènes repérées en Europe.

131. Le CAR/ASP a collaboré avec Oceana à la préparation d'un projet de document sur les instructions de base en matière d'inventaire et de surveillance des habitats sombres en Méditerranée, en tant que suivi du plan d'action pour la conservation des habitats et espèces associés aux monts, grottes et canyons sous-marins, aux fonds durs aphotiques et aux phénomènes chimiosynthétiques dans la Méditerranée. Ce document vise à présenter un recensement des principales méthodes utilisées en Méditerranée et à permettre une meilleure compréhension de leurs avantages, de leurs limites et de leurs conditions d'utilisation. Le projet d'instructions a été présenté à la 13^e réunion du point focal ASP.

132. Le CAR/ASP apporte son assistance à l'Égypte pour l'élaboration des plans d'action nationaux pour la conservation de la végétation marine, la conservation des tortues marines, l'introduction d'espèces et les espèces invasives. Des ateliers nationaux ont été organisés en vue de l'adoption de ces PAN (le Caire, 11-12 octobre 2017). Un appui a également été offert à Chypre, au Liban et à Israël pour l'élaboration de leurs PAN concernant l'introduction d'espèces et les espèces invasives.

133. Le CAR/ASP a aidé le TUDAV à organiser un atelier sur le poisson-lion en Méditerranée orientale (9-10 février 2017, Antalya, Turquie). Le CAR/ASP soutient l'élaboration du plan d'action national pour la conservation des poissons cartilagineux en Turquie. Un atelier national a eu lieu le 10 mars 2017 à Istanbul pour définir les grandes lignes du PAN.

134. Dans le cadre du projet MedKeyHabitats, le CAR/ASP a poursuivi la mise en œuvre des activités prévues pour l'objectif 1 du projet, concernant l'inventaire et la cartographie des habitats marins

essentiels dans les pays concernés (Maroc, Algérie, Tunisie et Monténégro). Les cartes produites ont été téléchargées sur le PMB.

135. Afin de promouvoir les techniques/ méthodes standardisées adoptées dans le cadre de la Convention de Barcelone, les outils suivants ont été publiés et diffusés via le site internet du CAR/ASP : (a) Manuel d'interprétation des types d'habitat marin pour la sélection de sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels présentant un intérêt pour la conservation, (b) Méthodes standardisées d'inventaire et de surveillance des supports coralligènes et de maërl et listes de supports de coralligènes et principales espèces à prendre en considération dans les inventaires et pour la surveillance, (c) Lignes directrices pour la standardisation des méthodes de cartographie et de surveillance des magnoliophytes marins en Méditerranée, et (d) Protocole pour la mise en place d'une surveillance des herbiers de posidonie.

136. Le projet du Liban en faveur de la haute mer « Vers la conservation de la haute mer au Liban » est basé sur une requête du ministère libanais de l'environnement, conformément à sa stratégie pour les aires marines protégées. Ce projet s'appuie sur les données scientifiques collectées, compilées et analysées par les partenaires du projet : OCEANA, l'UICN et le CAR/ASP, des représentants du ministère de l'environnement ; il bénéficie d'un soutien du CNRS-L (partenaire scientifique), de la CGPM et de l'ACCOBAMS, et est financé par la fonction MAVA. Le projet a effectué une expédition d'un mois en haute mer (octobre 2016), couvrant cinq systèmes de canyons dans des zones encore jamais étudiées du Liban ; il a effectué des recherches jusqu'à une profondeur de 1.050,9 m. Au total, plus de 200 espèces ont été observées, dont certaines jusqu'ici n'avaient jamais été observées que dans l'océan Atlantique et dans les régions polaires.

Réalisation stratégique 3.5 : Assistance technique et développement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national pour le renforcement de la mise en œuvre et de la conformité des politiques avec la législation nationale afférente à la biodiversité

137. L'activité de cartographie des habitats marins essentiels du projet Medkeyhabitats en Libye a été interrompue et en remplacement un programme de formation a été développé, en collaboration avec le point focal ASP de Libye. Les participants, membres de l'Autorité générale pour l'environnement, ont été sélectionnés sur la base de leur capacité à plonger et de leur travail actuel et futur sur les habitats marins et les aires marines protégées.

138. Le CAR/ASP a soutenu la participation d'étudiants tunisiens aux formations nationales sur la surveillance de la nidification des tortues marines (îles de Kuriat, août 2016) et les méthodes d'identification des oiseaux (Djerba, janvier 2017). Deux ateliers de formation sur la surveillance de la diversité biologique et sur les indicateurs communs pour les espèces allogènes auront lieu en Tunisie du (18-24 juillet 2017) et en Grèce (17-24 septembre 2017).

139. Le CAR/ASP a organisé deux formations sous-régionales sur les techniques de surveillance des indicateurs communs de l'IMAP liés à la diversité biologique et aux espèces allogènes. La première formation (Île Kuriat, Tunisie, 17-23 juillet 2017) était dédiée aux responsables des AMP, aux parties prenantes et aux chercheurs d'Algérie, du Liban, de Libye, du Maroc et de Tunisie. La deuxième formation (Île Samos, Grèce, 22-28 septembre 2017) s'adressait aux parties prenantes d'Égypte, du Liban et du Monténégro, qui seront concernées par la mise en œuvre de l'IMAP national au sein de leur pays respectif.

140. Le CAR/ASP effectue une évaluation à long terme de ses programmes de formation dispensés depuis 2010 aux praticiens AMP et aux spécialistes de la conservation marine. Les recommandations détaillées qui en résulteront contribueront à l'amélioration de la planification du renforcement de capacités du CAR/ASP et des méthodes et techniques de formation et accroîtront son efficacité.

141. Les pourparlers en vue d'une réunion de l'Initiative de renforcement des capacités pour des océans durables (IOD) avec le secrétariat de la CBD (Convention pour la diversité biologique) pour la

planification et la gestion maritime de la Méditerranée ont commencé (la proposition du secrétariat CBD est prévue pour le printemps 2018).

142. Le CAR/ASP a garanti le financement externe de la CE pour un projet de quatre ans et demi de développement d'une plateforme d'observation interoperable, intégrant les réseaux sur l'environnement marin et les systèmes d'observation et de prévision des activités maritimes dans le bassin méditerranéen et englobant la pleine mer et le littoral. Ceci garantit au moins deux ateliers de formation de praticiens par pays et deux réunions de coordination de représentants techniques par pays qui opèreront dans les pays d'Afrique du Nord, dans le but de couvrir le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et l'Égypte.

Réalisation stratégique 3.6 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national pour la protection et la conservation de la biodiversité et des écosystèmes

143. Afin de poursuivre la réalisation de l'ODD 14 et de l'objectif n° 11 d'Aichi en Méditerranée et de renforcer l'application du principe de précaution et de l'approche écosystémique de manière coordonnée, le PNUE/PAM, par l'intermédiaire du Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées, a mis au point une « Stratégie de coopération commune sur les mesures de protection et de gestion spatiales de la biodiversité marine » (le Projet de stratégie de coopération commune) conjointement avec les Secrétariats d'ACCOBAMS, de la CGPM, de l'UICN-Méditerranée et en collaboration avec MedPAN, afin de garantir, dans le cas de leurs mandats, l'harmonisation et la complémentarité de la gestion et de la conservation spatiales en haute mer en Méditerranée. La stratégie de coopération commune lors de la 83^e réunion du Bureau (25-26 octobre - Tirana, Albanie) et lors de la réunion des points focaux du PAM (12-15 octobre 2017 – Athènes, Grèce). Lors de cette réunion, les points focaux ont noté la nécessité d'accorder à la stratégie de coopération commune une attention plus soutenue. Par conséquent, il a été décidé que le Secrétariat distribue le projet de cadre de référence de la stratégie de coopération commune aux Parties contractantes et poursuive les consultations avec ses partenaires, sous la direction du Bureau.

Réalisation stratégique 3.7 : Identification et gestion de problèmes nouveaux et émergents, selon le cas

144. L'unité de coordination a co-organisé avec la CGPM le 31 août 2016 à New York un événement parallèle intitulé « La gouvernance des océans en pratique : l'expérience de la Méditerranée », à la 2^e session du comité préparatoire chargé de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas d'une juridiction nationale. Un dossier de documents sur les liens de l'actuel processus concernant les zones ne relevant pas d'une juridiction nationale avec la région méditerranéenne a également été préparé pour les Parties contractantes.

145. Un nouveau protocole d'accord entre le secrétariat permanent de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) et le CAR/ASP a été signé en mars 2017 pour une durée de 2017 ans (2017-2019).

II. 4. Thème central III : INTERACTIONS ET PROCESSUS TERRE-MER

Réalisation stratégique 4.1 : Renforcement de la mise en œuvre régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, et des programmes de mesures inclus dans les stratégies et plans d'action régionaux existants

146. Le CAR/PAP a continué à fournir une assistance aux Parties contractantes pour la ratification et la mise en œuvre du protocole GIZC. En février 2017, le PAP/CAR a accueilli une délégation de haut niveau composée de parlementaires et de représentants des autorités nationales d'Algérie, Maroc et

Tunisie ; la réunion était organisée par le WWF Afrique du Nord. Les perspectives réglementaires en Afrique du Nord concernant le protocole GIZC ont été discutées ; une attention particulière a été portée à l'appui dont l'Algérie et la Tunisie ont besoin pour sa ratification.

147. Le CAR/PAP a organisé avec son point focal en Grèce une réunion nationale qui a rassemblé 28 représentants, dont des institutions et universités grecques activement impliquées dans la procédure de ratification du protocole GIZC, pour présenter les travaux sur le cadre régional pour le GIZC, les liens entre le GIZC et la PEM, les travaux du PNUE/PAM sur les indicateurs IMAP et EcAp et leur utilisation à des fins de planification, en particulier pour la PEM. La réunion a eu lieu le 7 avril 2017 à Athènes, Grèce.

Réalisation stratégique 4.2 : Conception de nouveaux plans d'action, programmes de mesures, normes et critères communs, instructions

148. La proposition de projet du FEM Adriatique « Mise en œuvre de l'approche écosystémique dans le sud de l'Adriatique par la planification spatiale maritime » traite également de cette réalisation stratégique. La première réunion de travail organisée dans le cadre de ce projet s'est tenue à la suite de la Journée du littoral méditerranéen célébrée à Tivat, au Monténégro, le 27 septembre 2017.

Réalisation stratégique 4.3 : Renforcement de l'exécution nationale

149. Le PAC Italie a tenu sa conférence de mi-parcours (21-22 mars 2016, Bologne, Italie) et sa conférence finale (17 janvier 2017, Rome) sur le thème « Prenons soin de nos côtes – Expériences méditerranéenne et italienne ». La conférence était centrée sur les principaux résultats et méthodes de ce projet de deux ans et demi et leur intégration aux contextes méditerranéens et internationaux. Les trois régions du projet ont élaboré des stratégies et des procédures d'utilisation rationnelle des ressources côtières et marines et de protection environnementale pouvant être répliquées au sein du réseau des PAC et utilisées par les institutions chargées de la gestion des côtes.

150. Le premier forum Terre-Mer du PAC France a eu lieu les 30-31 mars 2016 à Grimaud, Var, France. La seconde édition du forum Terre-Mer du PAC Var (France) a été organisée à Saint-Raphaël les 15-16 novembre 2016 ; elle était centrée sur la gouvernance des côtes et la navigation durable et responsable. Elle a également été l'occasion de présenter les résultats de l'enquête « Le Var, la mer et la côte » qui a couvert tout le territoire du Var et de diffuser deux vidéos d'interviews sur les méthodes de gouvernance dans d'autres zones côtières françaises. Le forum comprenait également un atelier visant à fixer plusieurs priorités pour la gestion de la mer et de la côte dans le Var, à transmettre aux décideurs politiques locaux. Six groupes de travail ont été constitués pour encourager les acteurs de différents horizons à réfléchir, discuter et décider ensemble des actions à mettre en œuvre dans le Var. Le PAC Var a été officiellement clôturé durant la conférence finale du projet organisée dans la ville d'Hyères, en France, le 6 octobre 2017. Cet événement a rassemblé plus de 80 acteurs impliqués dans la conservation et le développement des zones marines et côtières du Var, sur la côte méditerranéenne française, ainsi que d'autres zones côtières du bassin méditerranéen. Il s'est conclu par un solide engagement, de la part de tous les acteurs locaux et nationaux pertinents, à assurer la mise en œuvre immédiate d'un processus de suivi.

151. L'étude de faisabilité pour un projet PAC en Bosnie-Herzégovine a été attribuée et une réunion de travail avec le consultant sélectionné a été organisée à Split en janvier 2017. Le premier projet de l'étude a été transmis au CAR/PAP pour commentaires fin avril 2017.

Réalisation stratégique 4.5 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités

152. Le premier atelier de formation sur les indicateurs liés aux côtes et à l'hydrographie a eu lieu à Rabat, Maroc, les 26-27 octobre 2016, dans le cadre du projet EcAp Med II. Outre deux représentants du CAR/PAP et trois experts, quatre experts désignés par leur gouvernement, deux représentants du

ministère marocain de l'environnement et un expert du PNUE/PAM ont participé à cet atelier. L'une des principales requêtes formulées par les experts nationaux a été la création d'un groupe sous-régional d'experts pour soutenir la coordination des activités de surveillance.

153. Le second atelier de formation s'est déroulé à Rome les 24-25 avril 2017. Il visait principalement à former des consultants nationaux à la préparation de leurs indicateurs nationaux IMAP sur les côtes (OE8) et l'hydrographie (OE7), en prenant en compte les améliorations apportées aux fiches d'orientation à la réunion du CORMON à Madrid (3 mars 2017). Plus précisément, il s'agissait de passer en revue le travail réalisé pour préparer les IMAP nationaux, de dispenser une formation sur les instructions en matière de surveillance des trois indicateurs, de discuter des liens avec l'OE1 sur les habitats et les principes SEIS, d'échanger des expériences et de faire des suggestions spécifiques aux consultants nationaux élaborant les IMAP. Sept pays éligibles au projet EcAp Med II ont assisté à l'atelier, ainsi que des représentants de la Turquie.

II.5. Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC)

Réalisation stratégique 5.1 : Renforcement de l'exécution régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et des programmes de mesures dans les Stratégies régionales et Plans d'actions correspondants

154. Le CAR/PAP a progressé dans l'élaboration du cadre régional du GIZC, notamment en préparant un document de référence qui a servi de base de discussion avec les parties prenantes régionales lors d'une réunion de consultation (Barcelone, Espagne, 28-29 septembre 2016) à laquelle ont assisté 56 participants, dont les points focaux du PAM et du CAR/PAP et plusieurs experts. La structure générale et les principaux éléments du cadre régional, qui incluent la cadre conceptuel de la PEM, ont été définis et discutés au cours de deux réunions (5-6 avril 2017 et 28-29 juin 2017, Athènes, Grèce) auxquelles ont participé les points focaux du CAR/PAP ou leurs représentants. Ces réunions ont été organisées avec le soutien du ministère italien de l'environnement et de la protection de la terre et de la mer.

Réalisation stratégique 5.3 : Renforcement de l'exécution nationale

155. Dans le cadre de l'assistance apportée à une Partie contractante – qui l'avait sollicitée – pour définir des procédures et un plan de secours des navires ayant besoin d'assistance, le REMPEC a assisté, au siège de l'Agence européenne pour la sécurité maritime, au séminaire SAFEMED III sur les lieux de refuge pour les navires ayant besoin d'assistance et fait un exposé sur la coopération internationale : traitement de la question des lieux de refuge pour les navires en détresse en Méditerranée.

Réalisation stratégique 5.5 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités

156. En réponse à la demande accrue de cours MedOpen de formation en ligne, le PAP/CAR a mis à jour et organisé les sessions de formation suivantes : version française du cours avancé de formation (septembre-décembre 2016) ; version italienne de cours de base ; formation avancée sur le module CVC en français (avril-mai 2017).

Réalisation stratégique 5.6 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national

157. En ce qui concerne la plateforme méditerranéenne GIZC, un soutien a été apporté par le CAR/INFO au projet PAC Italie pour le développement d'une IDG personnalisée sur la plateforme InfoMAP.

158. Avec l'appui technique et le soutien du CAR/INFO, le CAR/PAP a préparé un cahier des charges et lancé l'appel relatif à la mise en œuvre de la plateforme GIZC en tant qu'outil essentiel pour faciliter le dialogue et le réseautage, constituer un forum de développement des connaissances et des capacités, augmenter la sensibilisation aux problématiques liées aux côtes, et soutenir la mise en œuvre du GIZC en Méditerranée.

159. Le CAR/PAP a soutenu les Parties contractantes en créant et en assurant le fonctionnement de mécanismes de coordination nationaux et sous-nationaux qui revêtent une importance cruciale pour la mise en œuvre du GIZC, tels que : le comité intersectoriel pour le GIZC du comté de Šibenik-Knin en Croatie, mis en place parallèlement à l'adoption du plan GIZC par le conseil du comté en 2016 ; le conseil national monténégrin pour le développement durable, le changement climatique et le GIZC, présidé par le président du Monténégro ; la commission interministérielle mise en place pour la préparation et la mise en œuvre de la stratégie marine et côtière croate, conformément aux exigences de la directive-cadre de stratégie pour le milieu marin de l'UE et du Protocole GIZC.

II. 6. Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CPD)

Réalisation stratégique 6.1 : Conception de nouveaux plans d'action, programmes de mesures, normes et critères communs, instructions et exécution de ceux qui sont en cours

160. Les actions pilotes et les activités de mise en œuvre suivantes sont en cours :

(a) Liban : Développement de processus de compostage de matières organiques issues du secteur viticole ; (b) Maroc : Développement d'une solution de production sur site de biogaz pour les exploitations et coopératives agricoles ; (c) Tunisie : i. Valorisation des coproduits de la production d'huile d'olive biologique, ii. Consolidation d'un site d'écotourisme, iii. Consolidation d'un voyageur spécialisé en écotourisme ; (d) Algérie : i. Valorisation des coproduits déclassés ; ii. Consolidation d'un atelier de couture moyennant la valorisation de linge de maison et de vêtements déclassés.

Réalisation stratégique 6.2 : Surveillance et évaluation

161. Le CAR/CPD a développé une série d'indicateurs sur l'intégration et la rationalisation de la SCP en Méditerranée, conformément au plan d'action régional CPD. Le processus a consisté à effectuer tout d'abord un examen des indicateurs existants (en particulier les indicateurs ODD et FAO). La liste a été élaborée grâce à des consultations lors d'un atelier technique impliquant des représentants et experts des pays, organisé conjointement avec le Plan Bleu et les points focaux du CAR/CPD. Une décision commune entre le tableau de bord méditerranéen de la durabilité (indicateurs SMDD) et les indicateurs SCP est en cours de préparation.

Réalisation stratégique 6.3 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités

162. Le programme de formation et de soutien sur l'entrepreneuriat vert est actuellement déployé au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Égypte, en Jordanie, en Israël, en Palestine et au Liban. À ce jour, 1.558 entrepreneurs verts ont reçu une formation dans le cadre de 79 ateliers, avec un retour d'information extrêmement positif. Les stagiaires éligibles reçoivent un soutien supplémentaire lors de la phase d'incubation. La seconde phase de formation prévoit, outre les cours, la fourniture d'un guide pertinent d'accès au financement et une réunion avec...

163. Le programme de formation et de soutien pour les moteurs CPD de la société civile fonctionne dans les huit pays. Les services de soutien et de coaching apportés à 8 initiatives sélectionnées d'innovation menées par la société civile en Tunisie, au Liban, en Algérie et au Maroc continuent à être fournis par un système de coaching/mentorat et d'assistance technique. En Égypte, Jordanie, Israël et Palestine, des partenaires et formateurs locaux ont été sélectionnés, les formateurs locaux ont été formés et les ateliers nationaux d'initiatives d'innovation écologique de la société civile ont été maintenus. Les meilleures initiatives seront sélectionnées pour la phase de soutien.

164. Concernant les ateliers nationaux de synergie pour la promotion de l'entrepreneuriat vert et de l'éco-innovation communautaire dans huit pays, les versions finales des livres blancs des ateliers du Liban, du Maroc et de la Tunisie sont en cours de rédaction. La préparation des ateliers de synergie dans les pays restants est en cours.

Réalisation stratégique 6.4 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national pour la prévention et le contrôle de la pollution marine

165. Un accord de collaboration a été signé avec la BERD en vue de dispenser une formation en éco-conception et éco-innovation à trois importantes banques locales turques.

166. Des actions et études ont été lancées pour la mise à l'échelle d'outils destinés aux industries vertes et aux entrepreneurs verts en Méditerranée. Un exercice d'étalonnage a été effectué à titre d'analyse préliminaire pour étudier les services de 19 programmes de soutien à l'entrepreneuriat.

167. Des missions au Maroc, en Tunisie et au Liban ont été effectuées dans le cadre du Réseau d'investissement à impact vert en partenariat avec la Fédération européenne des banques éthiques et alternatives (FEBEA). Des interviews d'une vingtaine de parties intéressées ont été réalisées dans chaque pays ; des cartographies ont été complétées.

168. En tant que plateforme méditerranéenne de CPD, le site internet SwitchMed est géré et systématiquement mis à jour avec des informations et données issues d'actions de CPD. Le réseau d'actions CPD compte plus de 1.100 membres. La diffusion d'un bulletin d'information et des comptes spécifiques sur les réseaux sociaux permettent d'étendre la portée de la communication. La manifestation SwitchMed Connect 2016 (18-20 octobre), dont le programme comprenait 36 sessions et l'intervention d'une centaine d'orateurs, a attiré plus de 360 inscriptions. Le feed-back des participants confirme l'excellent niveau de satisfaction.

169. La sélection du contenu s'est poursuivie pour la plateforme internet *The Switchers* qui présente les récits de champions méditerranéens offrant des solutions écologiques et sociales innovantes à mettre en œuvre. À ce jour, 120 Switchers au total ont été sélectionnés.

170. Plus de 450 entrepreneurs verts ont participé à une enquête visant à collecter des informations sur leur profil et leurs besoins professionnels. Parmi les besoins les plus importants signalés figurent : les connexions appropriées pour leurs entreprises, une couverture médiatique, la participation à des événements internationaux, la formation en développement des affaires et en marketing, l'accès au financement et les contacts avec leurs pairs des mêmes domaines localisés dans la région.

II. 7. Thème transversal III: CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réalisation stratégique 7.4 : Surveillance et évaluation

171. Afin d'étudier les questions de vulnérabilité au changement climatique affectant les programmes de surveillance existants, un document d'orientation a été élaboré concernant cinq indicateurs prioritaires d'impact dû au changement climatique, appliqués dans les zones spécialement protégées d'importance méditerranéenne.

III. Questions d'ordre financier, administratif et de personnel

172. Le solde du fonds MTF est resté positif pendant l'exercice biennal 2015-2016. Le solde du fonds

a augmenté, passant de 5,8 millions USD² au 31 décembre 2015 à 6,3 millions USD³ à décembre 2016. Le solde 2016 inclut le budget 2016 non dépensé qui doit être dépensé en 2017, ainsi que la réserve de trésorerie dont le niveau a augmenté, passant de 1,1 million USD en 2014-2015 à 1,4 million USD, comme décidé à la COP 19 réunie à Athènes en février 2016.

173. Le taux de contribution de la contribution demandée en 2016 a atteint 97,37% et le taux de collecte 2017 atteignait 72,6% en août 2017.

174. Le recouvrement du déficit de la contribution du pays hôte (fonds CAL) a bien avancé en 2016 comme prévu. Le solde du compte CAL a augmenté, passant de 403.000 USD au 31 décembre 2015 à 552.000 USD au 31 décembre 2016. Ce montant inclut une partie du loyer 2016 dû au National Research Institute qui n'a été pris en compte qu'en 2017, le recouvrement du déficit des trois dernières années et certains coûts administratifs temporairement imputés au MTF (compte MEL) en 2015 avant réception de la contribution du pays hôte.

175. Le passage des données du précédent système financier des Nations unies (IMIS) au nouvel outil de planification des ressources de l'entreprise (Umoja) a eu lieu en mai 2015, ce qui a nécessité que le solde de tous les fonds du PNUE soient provisoirement rendus positifs. En conséquence, le siège du PNUE a fourni un prêt de 170.000 USD au PAM en 2015 pour couvrir le déficit du fonds CAL. En 2016, le remboursement intégral du prêt de 170.000 USD au compte CAL a été demandé par le siège dès la réception de la contribution 2016 de pays hôte du gouvernement grec conformément à la clause opérationnelle 5 de la décision budgétaire (PNUE(DEPI)/MED (IG.22/20), « Salue le prêt de 170.000 USD consenti par le Siège du PNUE pour faciliter le flux de trésorerie du compte de contribution du gouvernement hôte et demande au Secrétariat de le rembourser dès que possible et de continuer à mettre en œuvre le plan de reprise du compte de contribution du gouvernement hôte tel qu'il a été adopté par la COP 17 ».

176. En ce concerne la contribution de pays hôte 2017, le gouvernement grec a informé l'unité de coordination que la procédure de paiement est déjà lancée et devrait être finalisée sous peu.

1. Questions financières

177. La position du Mediterranean Trust Fund se présentait comme suit au 30 septembre 2017 (Annexe I):

- *Total des engagement annuels de contributions ordinaires pour 2016 et 2017 : 5.706.788 EUR par an.*
- *Total des recouvrements en 2016 : 5.556.624 EUR (97,37%)*
- *Total des recouvrements au 30/09/2017 : 4.142.989 EUR (72,6%)*
- *Total arriérés au 30/09/2017 : 687.901 EUR*

178. Une contribution supplémentaire a été reçue de l'UE en 2016 et 2017 (la contribution discrétionnaire étant de 596.484 EUR par an).

179. En ce qui concerne la consultance, les efforts se poursuivent pour réduire l'engagement de consultants moyennant le financement discrétionnaire du MTF/ de l'UE. Le pourcentage de prestations de consultants rémunérées par le financement discrétionnaire MTF/UE de janvier à décembre 2016 reste à un faible niveau de 28 %. Au premier semestre 2017, une relative augmentation

¹ Ce chiffre s'entend hors engagements non payés pour 2015 et les précédentes années, inscrits comme revenus par le siège du PNUE, ainsi que le solde mis de côté comme réserve de trésorerie.

² Ce chiffre s'entend hors engagements non payés pour 2016 et les précédentes années, inscrits comme revenus par le siège du PNUE, ainsi que le solde mis de côté comme réserve de trésorerie.

des prestations de consultants rémunérées par le financement discrétionnaire MTF/UE a été constatée, même si elle est inférieure à la moitié ; l'unité de coordination surveillera la situation en coordination avec les CAR.

2. Questions de personnel

180. Les informations concernant les nouveaux recrutements sont présentées ci-dessous :

P5 Deputy Coordinator (Poste n° : 30600864) : Mme Tatjana Hema (nationalité albanaise) a été promue à ce poste et prendra ses nouvelles fonctions à partir du 15 octobre 2016.

P4 Programme Management Officer (Gouvernance) (Poste n° : 30600865) : le candidat sélectionné, M. Ilias Mavroeidis (nationalité grecque) a pris ses fonctions le 22 juin 2016.

P4 Programme Management Officer (Gouvernance) (Poste n° : 30600866) : la candidate sélectionnée, Mme Jelena Knezevic (nationalité monténégrine) assume temporairement le poste pour une durée de 9 mois à compter du 28 juin 2017. Le poste normal a été reclassé et l'annonce sera publiée prochainement.

P3 Legal Officer (Poste n° : 30605901) : la candidate sélectionnée, Mme Maria Luisa Rodriguez-Lucas (nationalité espagnole) a pris ses fonctions le 24 août 2016.

P3 Programme Management Officer (Pollution) (Poste n° : 31005935) : le candidat sélectionné, M. Erol Cavus (nationalité turque) a pris ses fonctions le 2 mai 2017.

P3 Programme Management Officer (Activités socio-économiques /développement durable) (Poste n° : 31003291) : le candidat sélectionné, M. Julien Le Tellier (nationalité française) a pris ses fonctions le 20 juin 2017.

P3 Programme Management Officer (Surveillance) (Poste n° : 31002533) : Mme Virginie Hart, titulaire du poste, a donné sa démission pour raisons personnelles le 16 juin 2017. Le poste a récemment fait l'objet d'une annonce dans INSPIRA, la date limite de dépôt des candidatures ayant été fixée au 14 septembre 2017. Le recrutement est en cours.

G6 Finance and Budget Assistant (Poste n° : 30606488) : la vacance de ce poste a été annoncée dans INSPIRA ; la date limite de dépôt des candidatures était fixée au 1^{er} juillet 2017. La procédure de sélection est en cours.

181. L'exécution du programme de travail 2016-2017 a permis de constater que certains domaines sont insuffisamment dotés en ressources humaines compte tenu de la charge de travail et les postes nécessaires ont été identifiés. Comme l'a reconnu la 84^e réunion du Bureau, le domaine ayant le plus besoin de ressources humaines est celui de l'information et de la communication ; celui de la mobilisation des ressources est également insuffisamment doté. Le Secrétariat s'efforce de trouver les ressources humaines nécessaires par l'intermédiaire du programme des administrateurs auxiliaires, du système des experts détachés à titre gracieux, et du programme des volontaires des Nations Unies.

Annexe I

Position des contributions 2016 et 2017 au 30/09/2017

Tableau 1. Position des contributions 2016 au 30/09/2017

Pays	Engagements non payés pour 2015 et pour les années antérieures	Engagements pour 2016	Recouvrements pour 2016	Engagements non payés pour 2016
	EUR	EUR	EUR	EUR
	-	3,217	3,217	0
Albanie				-3,217
Algérie	-	64,746	45,367	19,379
		5,228	5,228	-264
Bosnie Herzégovine	-			-143
Croatie	-	39,813	39,813	-1,950
Chypre	-	17,292	17,292	0
Egypte	-	61,126	0	61,126
Union Européenne	-	142,670	142,670	0
	-	1,954,037	1,853,829	0
France			100,208	0
Grèce	-	189,412	189,412	0
	-	172,924	131,256	0
Israël			41,668	0
Italie	-	1,507,250	1,507,250	0
Liban	-	18,499	9,853	8,646
Libye	463,662	50,268	0	50,268
Malte	-	6,434	6,434	0
	-	4,021	3,978	0
Monaco			43	0
Monténégro	-	1,609	1,609	-48
Maroc	-	21,716	20,623	1,093
	-	33,780	33,146	0
Slovénie			634	0
Espagne	-	982,447	982,447	-2,969
République arabe syrienne	75,168	9,652	0	9,652
Tunisie	-	11,260	11,260	0
Turquie	-	409,387	409,387	0
TOTAL	538,830	5,706,788	5,556,623	141.573

**

97,37%

Contributions supplémentaires - pour information uniquement

	Contribution escomptée	Contribution reçue
Commission Européenne	596,484	596,484

	Contribution escomptée	Contribution reçue
Grèce	378,000	353,794

* La différence est due aux fluctuations des taux de change

** La contribution de la Grèce pour 2016 a été reçue le 30 décembre 2016 et reconnue par le siège du PNUE en janvier 2017

*** La somme de 41.668 EUR à titre de contribution d'Israël pour 2016 a été reçue en janvier 2017

**** La contribution de la Tunisie pour 2016 a été reçue en janvier 2017

***** La contribution du Liban pour 2015 et une partie de 2016 a été payée en mars 2017

Tableau 2. Position des contributions 2017 au 30/09/2017

Pays	Engagements non payés pour 2016 et pour les années antérieures	Engagements pour 2017	Recouvrements pour 2017	Engagements non payés pour 2017
	EUR	EUR	EUR	EUR
Albanie	-	3,217	3,217	-
Algérie	19,379	64,746	-	64,746
Algérie	-	5,228	407	-
Algérie	-	-	4,821	-
Croatie	-	39,813	1,950	-
Croatie	-	-	37,863	-
Chypre	-	17,292	17,292	-
Egypte	61,126	61,126	-	61,126
Union Européenne	-	142,670	142,670	-
France	-	1,954,037	1,954,037	-
Grèce	-	189,412	-	189,412
Israël	-	172,924	-	172,924
Italie	-	1,507,250	1,507,250	-
Liban	8,646	18,499	-	18,499
Libye	513,930	50,268	-	50,268
Malte	-	6,434	-	6,434
Monaco	-	4,021	4,021	-
	-	1,609	1,609	-
	-	-	-	-3,218
Monténégro	-	-	-	-48
Maroc	-	21,716	21,716	-
Slovénie	-	33,780	33,780	-
Espagne	-	982,447	2,969	979,478
République arabe syrienne	84,820	9,652	-	9,652
Tunisie	-	11,260	-	11,260
Turquie	-	409,387	409,387	-
TOTAL	687,901	5,706,788	4,142,989	1,560,533

72.60%

Contributions supplémentaires - pour information uniquement

	Contribution escomptée	Contribution reçue
Commission Européenne	596,484	596,484

	Contribution escomptée	Contribution reçue
Grèce	378,000	-

Les soldes négatifs montrent que la Partie contractante a payé plus que la somme obligatoire ; l'excédent sera déduit de la prochaine facture.

* Le Monténégro a payé deux fois les contributions de 2016 et 2017 le 12 janvier 2017.

Annexe II
Aperçu des recettes et des dépenses (au 31 août 2017)

Tous les montants sont exprimés en euros					0,90	³
A. Recettes	<i>Approuvées pour 2016</i>	<i>Approuvées pour 2017</i>	<i>Approuvées pour 2016-2017</i>	<i>Réelles pour 2016</i>	<i>Réelles 2017</i>	<i>Réelles 2016-2017</i>
<i>Recettes ordinaires escomptées</i>						
Contributions ordinaires FASM	5.706.788 €	5.706.788 €	11.413.576 €	5.556.624 €	4.142.989 €	9.699.613 €
Contributions volontaires UE	596.484 €	596.484 €	1.192.968 €	596.484 €	596.484 €	1.192.968 €
Contribution pays hôte du gouvernement grec	378.000 €	378.000 €	756.000 €	353.794 €	0 €	353.794 €
TOTAL des recettes ordinaires escomptées	6.681.272 €	6.681.272 €	13.362.544 €	6.506.902 €	4.739.473 €	11.246.375 €
B. Engagements	<i>Approuvés pour 2016</i>	<i>Approuvées pour 2017</i>	<i>Approuvées pour 2016-2017</i>	<i>Réelles pour 2016</i> ⁴⁻⁵	<i>Réelles pour 2017</i> ¹	<i>Réelles 2016-2017</i>
Coût des activités	2.145.200 €	2.096.850 €	4.242.050 €	1.738.980 €	1.585.039 €	3.324.019 €
Total des activités	2.145.200 €	2.096.850 €	4.242.050 €	1.738.980 €	1.585.039 €	3.324.019 €
Postes et autres frais administratifs	3.771.916 €	3.820.266 €	7.592.182 €	3.225.101 €	2.789.975 €	6.015.076 €
Coûts d'appui au programme	680.781 €	680.781 €	1.361.562 €	724.955 €	497.875 €	1.222.830 €
TOTAL des engagements réguliers	6.597.897 €	6.597.897 €	13.195.794 €	5.689.036 €	4.872.888 €	10.561.925 €
Provision pour réserve opérationnelle (CAP inclus)²	12.500 €	12.500 €	25.000 €	12.500 €	12.500 €	25.000 €
Total des engagements	6.610.397 €	6.610.397 €	13.220.794 €	5.701.536 €	4.885.388 €	10.586.925 €
Différence entre les recettes et les engagements (CAL)	70.875 €	70.875 €	141.750 €	70.875 €	0 €	70.875 €

1. Certains instruments juridiques et contrats de conseils conclus sont inclus et ne sont pas encore reflétés dans le système. Pour les Partenaires d'exécution, le montant de l'engagement est inclus dans le cadre des dépenses.

2. L'augmentation escomptée de la réserve opérationnelle est incluse, bien qu'elle ne soit pas encore reflétée dans le système.

3. Un taux de change moyen a été appliqué pour 2016-2017 afin de convertir en euros les dépenses réelles en dollars US.

4. Les chiffres présentés dans le tableau sont ajustés par rapport aux données issues d'UMOJA pour la catégorie « Postes et autres frais administratifs », comme indiqué ci-après :

i) Les chiffres réels de 2016 sont réduits de 347 577,40 \$ * 0,9 = 312 820 EUR et les chiffres réels de 2017 sont majorés en conséquence. Les coûts d'appui au programme réels de 2016 sont réduits de 45 185,06 \$ * 0,9 = 40 667 EUR et les coûts d'appui au programme réels de 2017 sont majorés en conséquence. Ce montant correspond au rapport des dépenses du CAR/ASP enregistré en double en 2016 et à la contre-passation de l'inscription effectuée en 2017 du fait des restrictions techniques du système. ii) Les chiffres réels de 2016 sont réduits de 76 578 \$ * 0,9 = 68 920 EUR. Ce montant correspond à l'accord avec l'UNOPS eu égard au contrat de service, l'ajustement du fonds QML approprié étant prévu. iii) Les chiffres réels de 2016 sont réduits de 170 971,74 \$ * 0,9 = 153 875 EUR. Ce montant correspond à la location des installations PNUE/PAM pour les 12 mois de 2015, qui a été payée en avril 2016. Les coûts d'appui au programme réels de 2016 sont réduits de 22 226 \$ * 0,9 = 20 003 EUR.

Annexe III

État des recettes et dépenses et variations des réserves et du solde des fonds (FASM)

**a. État des recettes et des dépenses et des variations de la réserve et du solde du Fonds (MTF) pour l'exercice 2009-2016
(EN DOLLARS US)**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
RECETTES								
Contributions des contreparties	7,085,127	7,065,190	7,610,153	7,388,394	7,045,184	6,443,750	8,114,437	6,470,281
Recettes diverses		1,347	26,448		47,827	39,041	18,789	63,817
TOTAL DES RECETTES	7,085,127	7,066,537	7,636,601	7,388,394	7,093,011	6,482,791	8,133,226	6,534,098
DÉPENSES								
Dépenses directes	11,116,028	5,290,188	7,631,990	4,125,914	5,173,251	4,266,582	8,323,357	5,071,005
Coût de l'appui au programme	1,478,336	672,880	236,228	389,650	573,413			
TOTAL DES DÉPENSES	12,594,364	5,963,068	7,868,218	4,515,564	5,746,664	4,266,582	8,323,357	5,071,005
Ajustement sur exercice antérieur	-	-	945,806	53,665	(181)	1,135,892		
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(5,509,237)	1,103,469	714,189	2,926,495	1,346,166	3,352,101	(190,131)	1,463,093

b. État de la performance financière pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

Trust Fund for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution (Fund code: MEL)	
I. Statement of Financial Performance for the year ended 31 December 2016 (United States Dollars)	
	2016 Total
Revenue	
Assessed contributions	6,470,281
Other revenue	8
Investment revenue	63,809
Total revenue	6,534,098
Expenses	
Employee salaries allowances and benefits	591,903
Non-employee compensation and allowances	66,622
Grants and other transfers	2,693,678
Supplies and consumables	756
Travel	164,502
Other operating expenses	1,553,291
Other expenses	253
Total expenses	5,071,005
Surplus/(deficit) for the period	1,463,093
II. Statement of Financial Position as at 31 December 2016 (United States Dollars)	
	2016 Total
Current assets	
Cash and cash equivalents	1,739,466
Investments	3,079,554
Assessed contributions receivable	320,693
Advance Transfers	915,790
Other assets	25,293
Total current assets	6,080,796
Non-current assets	
Investments	1,482,875
Property plant and equipment	5,316
Total non-current assets	1,488,191
Total assets	7,568,987
Current liabilities	
Accounts payable and accrued liabilities	299,958
Advance receipts	15,757
Employee benefits liabilities	8,211
Total current liabilities	323,926
Total non current liabilities	-
Total liabilities	323,926
Net of total assets and total liabilities	7,245,061
Net assets:	
Accumulated surplus/(deficit) - unrestricted	6,145,061
Reserves	1,100,000
Total net assets	7,245,061
III. Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31 December 2016 (United States Dollars)	
	2016 Total
Net assets at the beginning of the period	5,781,968
Surplus/(deficit) for the period	1,463,093
Total net assets at the end of period	7,245,061
 Annette Waweru Chief ACCOUNTS SECTION BUDGET AND FINANCIAL MANAGEMENT SERVICE, UNON	
 United Nations Office at Nairobi ACCOUNTS SECTION Budget and Financial Management Service	
14/09/2017	